

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 24 septembre 2019

Le 24 septembre 2019 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Christine CAPDEVILLE ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Michel LAN ; France LEROY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLE ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Christine PRETOT représentée par Alain ROUSSET
Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
Jeannine LEVASSEUR représentée par Léo MOURNAUD
André JULLIEN représenté par Sylvia BARTHELEMY
Sylvie FANEGO représentée par Patrick PIN
Sylvia DERAÏ GIMBERT représentée Pierre COULOMB
Bernard DESTROST représenté par France LEROY
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Alain GREGOIRE
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Dominique HONETZY représentée par Denis GRANDJEAN

Etaient absents :

Vincent RUSCONI
Muriel HENRY
Magali GIOVANNANGELI
Alain BOUTBOUL
Serge PEROTTINO
Daniel FONTAINE
Vincent RUSCONI

CT4/240919/12

Sur le rapport de Pierre MINGAUD

Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera saisi prochainement d'un rapport présentant le rapport annuel sur le prix et la qualité de service pour l'ensemble des territoires constituant la Métropole.

La loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Cette loi s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs. L'article 73 de cette loi, et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses articles D2224-1 à D2224-5 et ses annexes V et VI, prévoient la réalisation d'un rapport annuel du Président sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif a pour objet de préciser les missions et les objectifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Il détaille un certain nombre d'indicateurs d'activité du service et prend en compte le cas échéant l'analyse des rapports annuels des gestionnaires et des rapports d'activité des délégataires.

- La SPL L'eau des collines, titulaire du contrat de gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif de l'ensemble des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport annuel pour l'exercice 2018 ;
- La SPL L'eau des collines, titulaire du contrat de gestion du service public de l'eau sur les communes d'Aubagne, de Cuges-les-Pins et de La Penne-sur-Huveaune du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis ses rapports annuels pour l'exercice 2018 ;
- La Régie des Eaux de Roquevaire, titulaire du contrat de gestion de l'eau sur la commune de Roquevaire du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport annuel pour l'exercice 2018 ;
- La SAUR, titulaire du contrat de délégation du service public de l'eau sur la commune d'Auriol du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport d'activité pour l'exercice 2018 ;
- VEOLIA SVAG, Titulaire du contrat de délégation du service public de l'eau sur la commune de Saint Zacharie du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport d'activité de l'exercice 2018 ;
- La Régie des Eaux et de l'Assainissement du bassin Minier et du Garlaban (ex Sibam) titulaire du contrat de gestion de l'eau sur les communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint Savournin du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport annuel pour l'exercice 2018.

Pour l'année 2018, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement Métropolitain (document de synthèse) a été réalisé à partir des RPQS des 6 territoires.

Le rapport Métropolitain ainsi que le RPQS du Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile est présenté respectivement pour avis et approbation au Conseil de Territoire.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190927-CT4-240919-12-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2019
Date de réception préfecture : 01/10/2019

- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Considérant

- Que les services publics de l'eau et de l'assainissement doivent faire l'objet d'un rapport annuel relatif à leur prix et à leur qualité ;
- Que rapport Métropolitain ainsi que le Rapport annuel du prix et la qualité des services du Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile est présenté respectivement pour avis et approbation au Conseil de Territoire.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE**Article unique :**

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile prend acte du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable et de l'assainissement sur son territoire pour l'exercice 2018, ci annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
1 abstention : Joëlle MELIN

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire
Sylvia BARTHELEMY





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190927-CT4-240919-12-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2019
Date de réception préfecture : 01/10/2019

2018

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190927-CT4-240919-12-
DE
TERRITOIRE
Date de télétransmission : 01/10/2019 E
Date de réception préfecture : 01/10/2019

Préambule

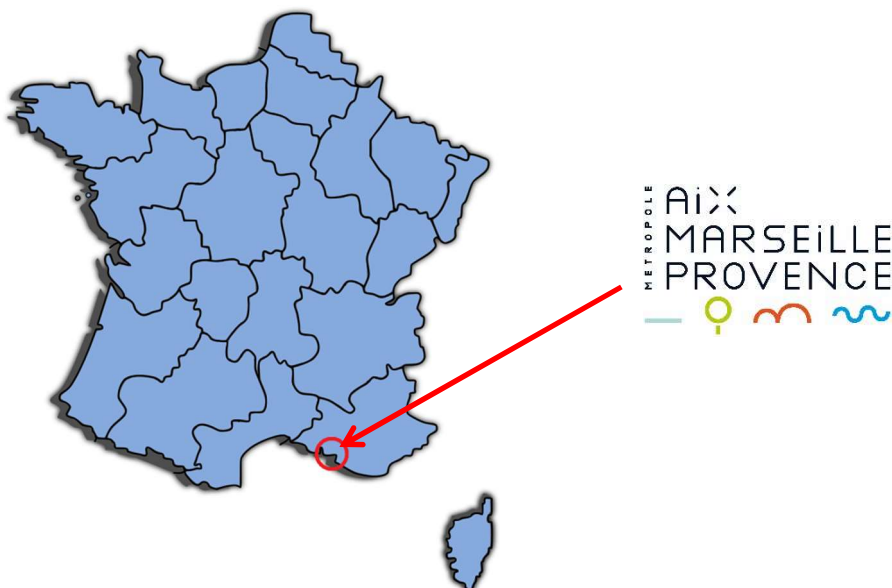
Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,8 million d'habitants représentent 37 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	5
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE.....	5
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	5
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	7
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	7
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	7
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	7
1.4. LES MODES DE GESTION.....	7
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	7
1.4.2. <i>Régies</i>	8
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	9
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2018	9
2.2. FAITS MARQUANTS	9
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	10
2.3.1. <i>L'adduction</i>	11
2.3.2. <i>La production</i>	11
2.3.3. <i>Le traitement (y compris traitement chlore sur forage)</i>	11
2.3.4. <i>Le stockage</i>	12
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	14
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	14
2.5. LA DISTRIBUTION.....	15
2.5.1. <i>Rendement</i>	15
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	16
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	17
2.7. LA GESTION FINANCIERE.....	18
2.7.1. <i>Les volumes facturés</i>	18
2.7.2. <i>*Le taux d'impayés</i>	18
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	18
2.7.4. <i>Budget du service</i>	20
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation (DSP et régies)</i>	21
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	22
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	22
2.8.1. <i>Travaux neufs</i>	22
2.8.2. <i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	22
2.8.3. <i>Etudes et travaux programmés</i>	23
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	25
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2018	25
3.2. FAITS MARQUANTS	25
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	26
3.3.1. <i>La collecte</i>	27
3.3.2. <i>Le traitement</i>	27
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	27
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	31
3.6. LA GESTION DES DECHETS.....	31
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	32
3.8. LA GESTION FINANCIERE.....	33

3.8.1. Les volumes facturés.....	33
3.8.2. Le taux d'impayés.....	33
3.8.3. Budget du service.....	34
3.8.4. Analyse du compte d'exploitation (DSP et régies).....	34
3.8.5. Contribution à un fonds de solidarité.....	35
3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX.....	36
3.9.1. Travaux neufs.....	36
3.9.2. Travaux de réhabilitation et de renouvellement.....	36
3.9.3. Etudes et travaux programmés.....	36
4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	37
4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2018.....	38
4.2. FAITS MARQUANTS.....	38
4.3. DESCRIPTION DU SERVICE.....	38
4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE.....	39
4.5. BUDGET DU SERVICE.....	40
5. TARIFS DE L'EAU.....	41
5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	41
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION.....	42
6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE.....	45
6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	45
6.2. COOPERATION DECENTRALISEE.....	45
6.3. ACTIONS MISES EN ŒUVRE.....	45
6.4. GRANDS PROJETS.....	45
ANNEXES.....	46
ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE.....	47
ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION.....	50
ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX.....	53
ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2018.....	61
ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION.....	62
ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP.....	72
ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA).....	73

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille-Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain, les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées sous la responsabilité de la Présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland Giberti.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établi par chaque Territoire, est :

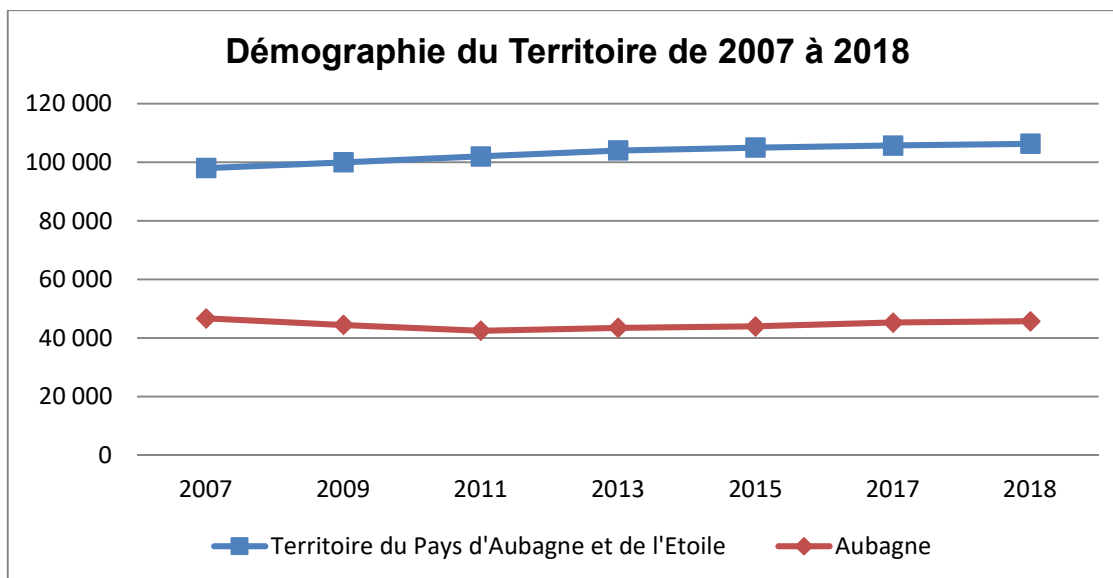
- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 12 communes.

Il représente un bassin de vie de 106 331 habitants (population légale INSEE 2016 en vigueur au 1^{er} janvier 2019), soit près de 5.61 % de la population totale de la Métropole.



Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile couvre une superficie d'environ 245 km².

La ville « centre » est Aubagne (45 711 habitants, soit 43 % de la population du Territoire).

LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE



Au niveau du Territoire, les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées sous la responsabilité de la Présidente du Conseil de Territoire Mme Sylvia BARTHELEMY et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement M. Pierre MINGAUD.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la Direction du Pôle Proximité et Service à l'Usager par la Direction Espaces Publics Eau et Assainissement, chargée du suivi et du contrôle des différents gestionnaires, du montage des marchés de travaux et d'études, de la préparation, de la programmation et du suivi budgétaire.

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la Santé Publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le Canal de Marseille, le Canal de Provence ou le Canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 2 DSP Saur et Veolia ;
- 2 régies (Régie de Roquevaire et Régie du bassin minier et du Garlaban/SIBAM) et 1 SPL Eau des Collines

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 1 SPL Eau des Collines ;

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- 1 SPL Eau des Collines ;

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une ou des société(s) privée(s) qui assure(nt) pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 10 ans, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, avec la société Saur pour la commune d'Auriol ;

- Contrat de DSP d'une durée de 10 ans, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009, avec la société Veolia pour la commune de Saint-Zacharie .

Le contrôle des délégations est effectué par la Direction des Espaces Publics Eau et Assainissement. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions bimensuelles de suivi avec les délégataires afin de :
 - suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion) ;
 - échanger des informations sur la gestion du service public ;
 - étudier les aspects financiers des contrats ;
 - effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux) ;
- l'analyse du Rapport Annuel du Délégataire (RAD) ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service.

1.4.2. REGIES ET SPL

La gestion du service public de l'eau potable est gérée par une SPL et deux régies qui assurent pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers.

- Contrat de SPL d'une durée de 20 ans, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014, avec la SPL l'Eau des Collines pour les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune. Contrat élargi à la commune de Cuges-les-Pins depuis le 1^{er} février 2017.
- Gestion en régie sur la commune de Roquevaire et sur les communes de l'Etoile : Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, St-Savournin et Peypin.

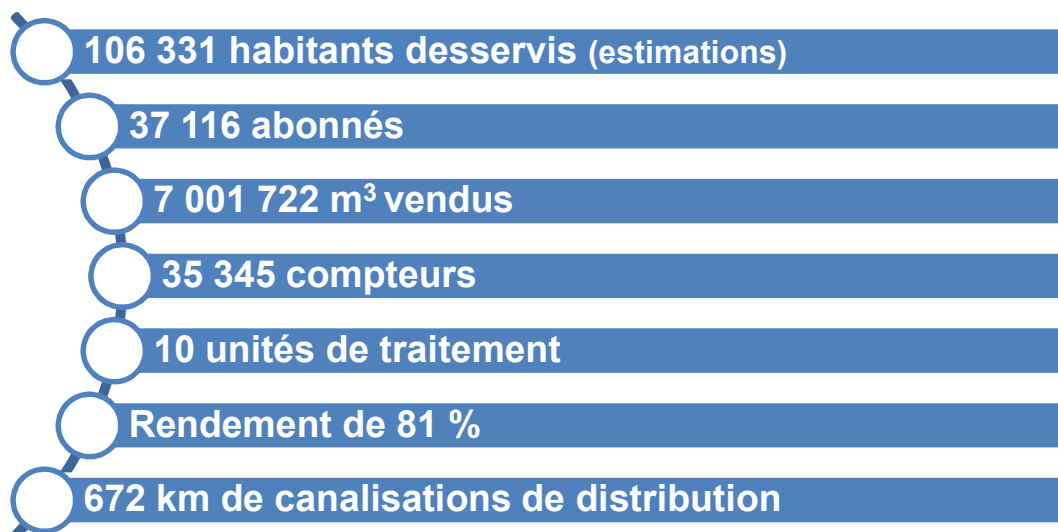
La gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) a été confiée à une SPL qui assure pour le compte de la Collectivité la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de SPL d'une durée de 20 ans avec la SPL l'Eau des Collines, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 pour l'ANC des 12 communes du Territoire et l'assainissement collectif les 6 communes de l'Etoile. Contrat élargi en 2017 aux 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Le contrôle des gestionnaires en régie et de la SPL est effectué par la Direction des Espaces Publics Eau et Assainissement, il se traduit par des réunions mensuelles, l'accompagnement dans l'harmonisation des procédures et la représentation en Conseil d'Administration.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2018



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune ou secteur sont détaillées en annexe 2.

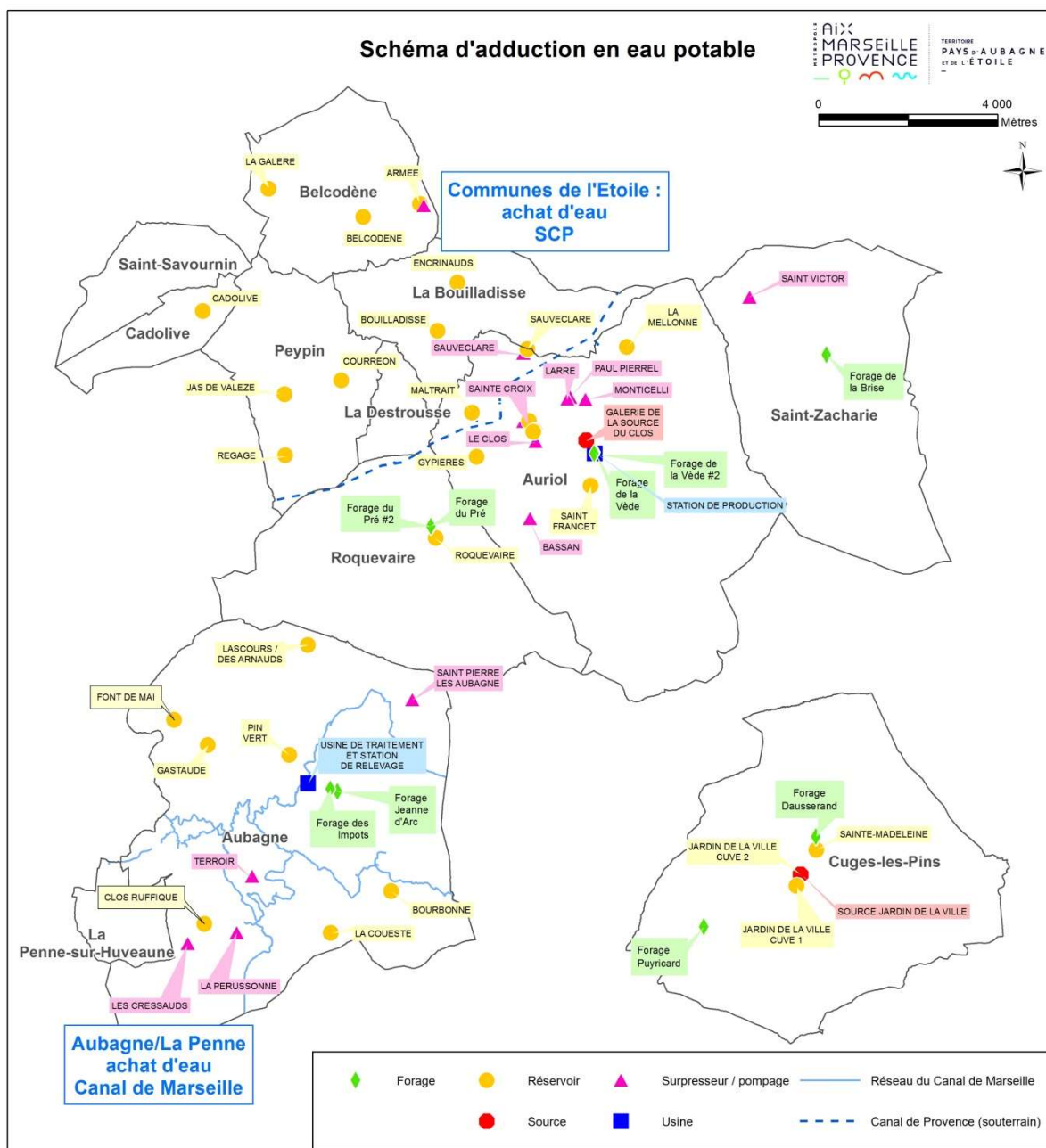
2.2. FAITS MARQUANTS

- Création au 1^{er} janvier 2018 de la Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban et fin d'exercice des compétences du syndicat intercommunal du bassin minier (SIBAM).
- Suivi de la convention de gestion de la Régie de l'eau de Roquevaire.
- Signature d'un contrat de gestion du service de l'eau pour la commune de St-Zacharie avec la SPL l'Eau des Collines. Préparation de la période de tuilage jusqu'au 15 juillet 2019.

Principaux travaux réalisés :

- Travaux d'extension AEP de 1 098 ml sur les communes d'Aubagne et Cuges-les-Pins.
- Reprise totale du réseau AEP chemin du raton à Auriol.
- Travaux de renouvellement AEP de 1 277 ml sur les communes d'Aubagne et Cuges-les-Pins et de 1 651 ml sur les communes de l'Etoile (Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St-Savournin).
- Installation de compteurs de sectorisation sur les communes de l'Etoile.
- Renouvellement de la pompe 1 sur la station de pompage de la Brise à St-Zacharie.
- Réalisation du schéma directeur AEP sur la commune de Roquevaire.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné.

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :
9 481 314 m³

Ressources	Volume total prélevé en 2018 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2018 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Marseille + forages des Impôts et Jeanne d'Arc	4 913 795		13 462	
Forage de Puyricard, captage de Dausserand et Source des Jardins de la Ville	392 011		1 074	
Forages de la Vède n°1, 2 et Source du Clos	1 043 075	2 025	2 858	
Forage de la Brise	362 152		992	
Forages du Pré n°1, 2 et 3	885 450		2 425	
Canal de Provence	1 884 831		5164	

- Les achats et ventes d'eau :

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile achète de l'eau :

- brute : 6 074 962 m³ en 2018
 - au canal de Marseille pour l'alimentation des secteurs d'Aubagne et La Penne- sur-Huveaune,
 - au canal de Provence pour l'alimentation des secteurs de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et St-Savournin (y compris Mimet et Gréasque) et en secours des secteurs de St-Zacharie et Auriol.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les secteurs d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, St-Zacharie, Auriol, La Bouilladisse, La Destrousse et Peypin sont sécurisés.

En revanche, les secteurs de Roquevaire, Cuges-les-Pins, St Savournin, Cadolive, Belcodène ne sont actuellement pas sécurisés. Des études sont en cours sur le secteur de Cuges-les-Pins.

2.3.3. LE TRAITEMENT (y compris traitement chlore sur forage)

10 unités de traitement permettent de produire 8 921 507 m³ d'eau potable par an

RPQS Eau/Assainissement 2018 – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Métropole Aix-Marseille-Provence

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190927-CT4-240919-12-
DE l'Etoile
Date de télétransmission : 01/10/2019
Date de réception préfecture : 01/10/2019

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Pin-Vert Aubagne	4 580 018	Coagulation/Filtration /Ozonation/Chloration	Aubagne/La Penne-sur-Huveaune	
Captage Puyricard Cuges	292 811	UV/Chloration	Cuges-les-Pins, bas service	
Captage Dausserand Cuges	43 105	Chloration	Cuges-les-Pins, haut service	
Source Jardins de la Ville Cuges	56 095	Chloration	Cuges-les-Pins	
STAF Auriol + Forages de Vède1 et 2 + Le Clos	1 043 075	Filtration	Auriol	
La Brise St-Zacharie	357 140	Chlore	St-Zacharie	
Forages 1 et 2 Roquevaire	521 740	Chlore	St Dominique	
Forage 3 Roquevaire	363 710	Chlore	Piedoulard Valcros Pont de l'Etoile	
Usine de l'Ouvrière	1 663 813	Coagulation/Floculation/Filtration	St-Savournin, Cadolive, Belcodène	
Station du Maltrait		Coagulation/Floculation/Filtration	La Destrousse, La Bouilladisse, Peypin	

2.3.4. LE STOCKAGE

44 réservoirs d'une capacité globale de 33 530 m³ permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m³)	Secteurs desservis
Aubagne - Réservoir Arnauds	18.3h	1	250	Aubagne – Haut service
Aubagne - Réservoir La Coueste	18.3h	1	250	Aubagne – Haut service
Aubagne - Réservoir Font de Mai	18.3h	1	500	Aubagne – Haut service
Aubagne - Réservoir La Gastaude	18.3h	1	1 600	Aubagne – Haut service
Aubagne - Réservoir Bourbonne	14.4h	1	3 000	Aubagne – Bas service
Aubagne - Réservoir Pin vert	14.4h	1	2 000	Aubagne – Bas service
Aubagne - Réservoir Clos Ruffisque	14.4h	1	3 000	Aubagne – Bas service
Cuges-les-Pins - Réservoir Ste Madeleine	25.8h	1	1 000	Cuges-les-Pins – Haut service

Cuges-les-Pins – Réservoir Jardin de la Ville	7.1h	1	500	Cuges-les-Pins – Bas service
Auriol - Réservoir La Mellone		1	1 000	Auriol
Auriol - Réservoir Ste Croix		1	500	Auriol
Auriol - Réservoir Sauveclare		1	160	Auriol
Auriol - Réservoir Le Clos 1 et 2		2	1 000	Auriol
Auriol - Réservoir St Francet		1	1 000	Auriol
St Zacharie - Réservoir La Castillonne		1	1 000	St-Zacharie
Roquevaire - Réservoir St Dominique		2	800	Centre-ville, Zac St Estève, Pont de l'Etoile
Roquevaire - Réservoir l'Horloge		1	500	Vieux village
Roquevaire - Réservoir La Gardy		1	500	La Gardy, Bellevue, La Bégude
Roquevaire - Réservoir Bassan		1	70	Bassan
Roquevaire - Réservoir Valcros		1	60	Valcros
Roquevaire - Réservoir La Piguière		1	500	Piguière, Cabrol
Roquevaire - Réservoir Piédoulard 1 et 2		2	1 500	Centre-ville, Zac St Estève, Pont de l'Etoile
Roquevaire - Réservoir Trémartin		2	1 000	Lascours
Roquevaire - Réservoir Le Marseillais		1	70	Chemin du Marseillais
Réservoir La Galère		1	1 000	Belcodène, La Bouilladisse
Réservoir Courréon		2	3 000	Peypin
Réservoir Super Gassin		3	2 400	St-Savournin
Réservoir Le Moulin		1	1 000	St-Savournin
Cadolive - Réservoir		1	400	Cadolive
Réservoir Jas de Valèze		1	1 000	Peypin
Réservoir Le Régage		1	120	Peypin
Belcodène - Réservoir		2	800	Belcodène
Réservoir L'Armée		1	150	Belcodène
Réservoir Les		1	1 000	La Bouilladisse

Encrimauds				
La Bouilladisse-Réservoir		2	900	La Bouilladisse

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2018, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 672 km.

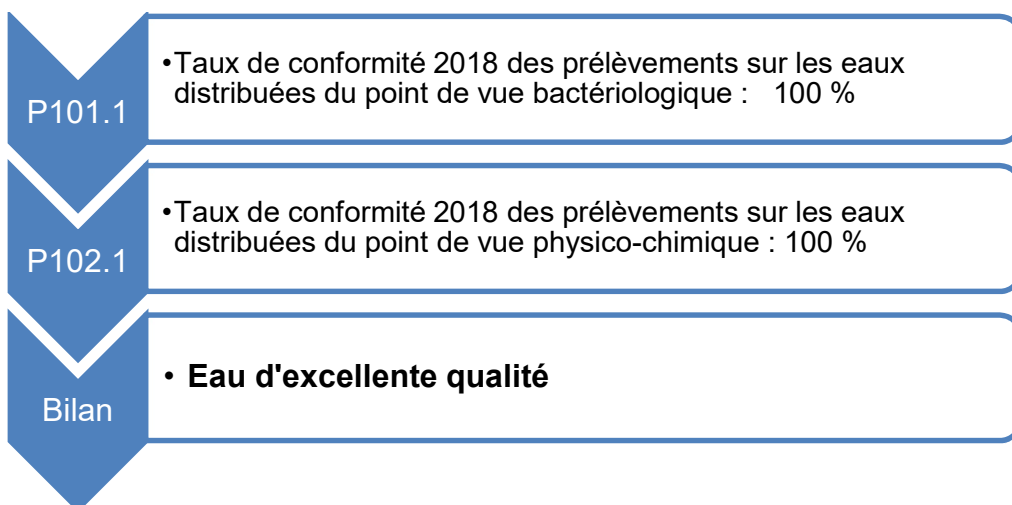
Le linéaire de réseau 2018 est en augmentation de 0.75 % par rapport à l'année 2017.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Le compte-rendu annuel de l'ARS et les fiches annuelles de synthèse sont présentés en annexe 4 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Forages Aubagne Le Pin vert Hotel des Impots Jeanne d'Arc	Forages Cuges-les-Pins Puyricard Dausserand Les Jardins de la Ville	Forages Auriol La Vède	Forage St Zacharie La Brise	Forages Roquevaire Le Pré	Captages Le Maltrait L'Ouvière
	Données cumulées à la commune					
Indice d'avancement protection de la ressource en eau	66%	53%	20%	80 %	60%	40%

En 2018, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 55 %

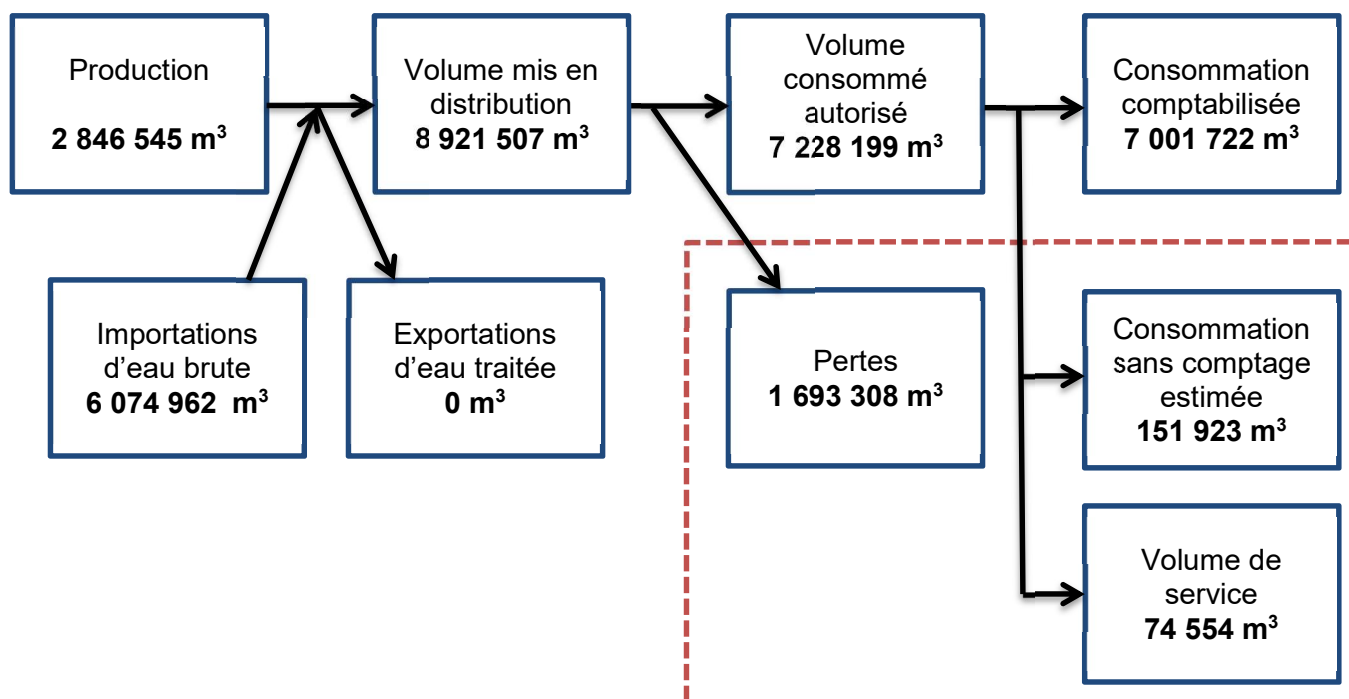
- Le contrôle des forages privés :

Sans objet

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

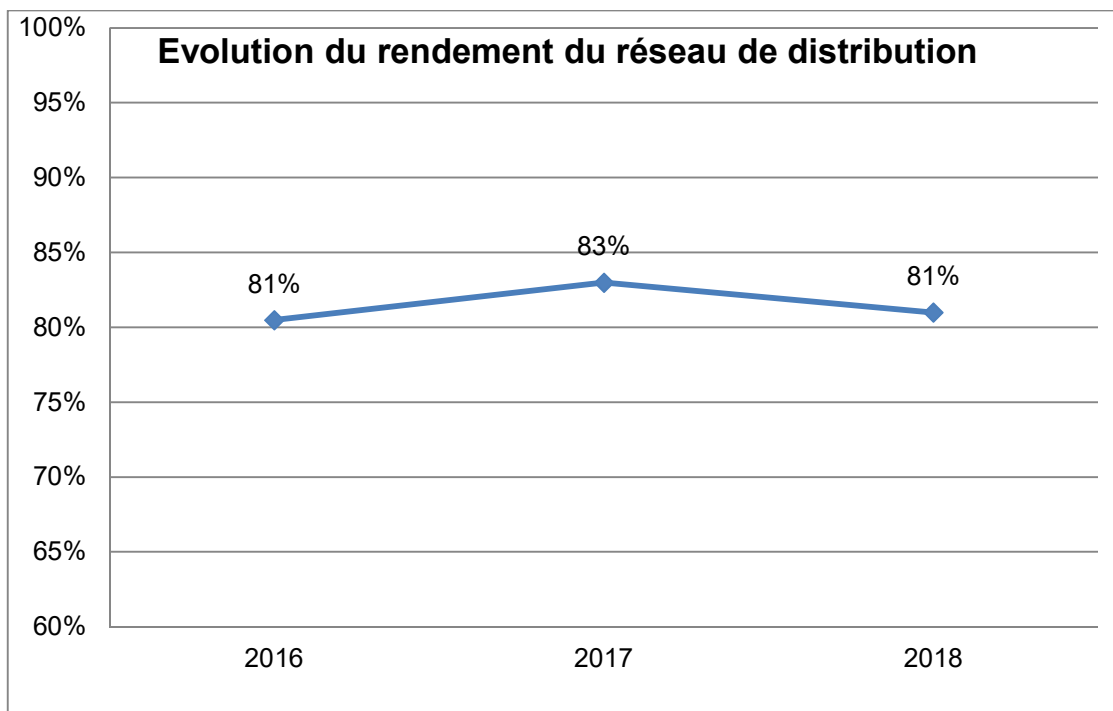
- Performance du réseau :

En 2018, le rendement du réseau (P104.3) est de 81 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.

Atteinte du seuil réglementaire fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

En 2018, le rendement de réseau a globalement baissé. S'il est stable pour les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, et en augmentation pour les communes d'Auriol, St Zacharie ; il est en chute pour les communes de l'Etoile et Roquevaire.

En 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 7.8 m³/km/jour

En 2018, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 6.9 m³/km/jour

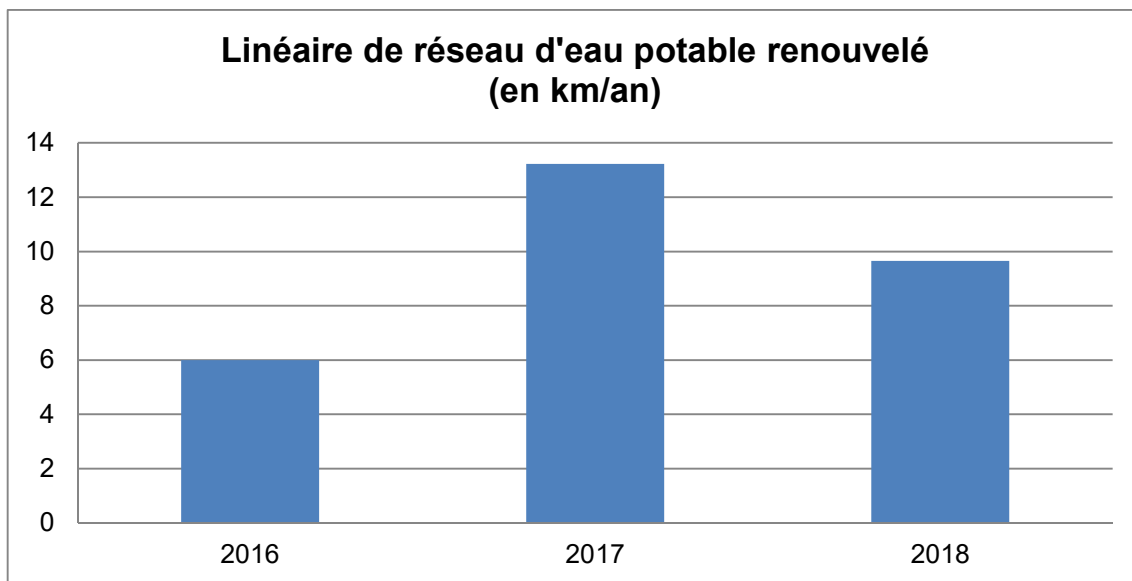
Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

- Renouvellement des réseaux :

En 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0.29 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Pas de données avant 2016, le renouvellement est présenté sur 3 ans.

En 2018, le taux de renouvellement a chuté car il y a eu plus de travaux d'extension que de renouvellement.

- Connaissance du patrimoine :

En 2018, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 78 points (y compris Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St-Savournin

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à :

1. Aubagne/La Penne-sur-Huveaune/Cuges-les-Pins :
 - Eau des Collines – 140 av du Millet - 13400 Aubagne
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 - Tél : 04 42 62 45 00 Urgences : 06 12 79 98 06
 - Email : eau@eaudescollines.fr
2. Auriol
 - SAUR - 140 imp Dion Bouton – Parc d'activités de la Crau – 1330 Salon de Provence
 - Pas d'accueil en Mairie
 - Tél : 04 83 06 70 02 Urgences 04 83 06 70 09
3. St-Zacharie
 - VEOLIA Eau - 242 ch des Fontaines - 83470 Saint Maximin
 - Pas d'accueil en Mairie
 - Tél : 09 69 32 93 28
4. Roquevaire
 - Régie de l'Eau - 19 avenue des Alliés – 13360 Roquevaire
 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h

- Tél : 04 42 32 91 20 Urgences 06 07 53 89 40
- Email : regiedeleau@ville-roquevaire.fr

5. Belcodène/Cadolive/La Bouilladisse/La Destrousse/Peypin/St-Savournin
 - REABMG (SIBAM) - Auberge Neuve- quartier Bédelin – 13124 Peypin
 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
 - Tél : 04 42 04 65 43 Urgences 06 14 09 14 46

- Les indicateurs de performance :

En 2018, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 4.58 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2018, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service est de **1 jour**.

En 2018, le taux de réclamations (P155.1) est de 3.04 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2018 sont de 7 001 722 m³

2.7.2. *LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 2.05 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

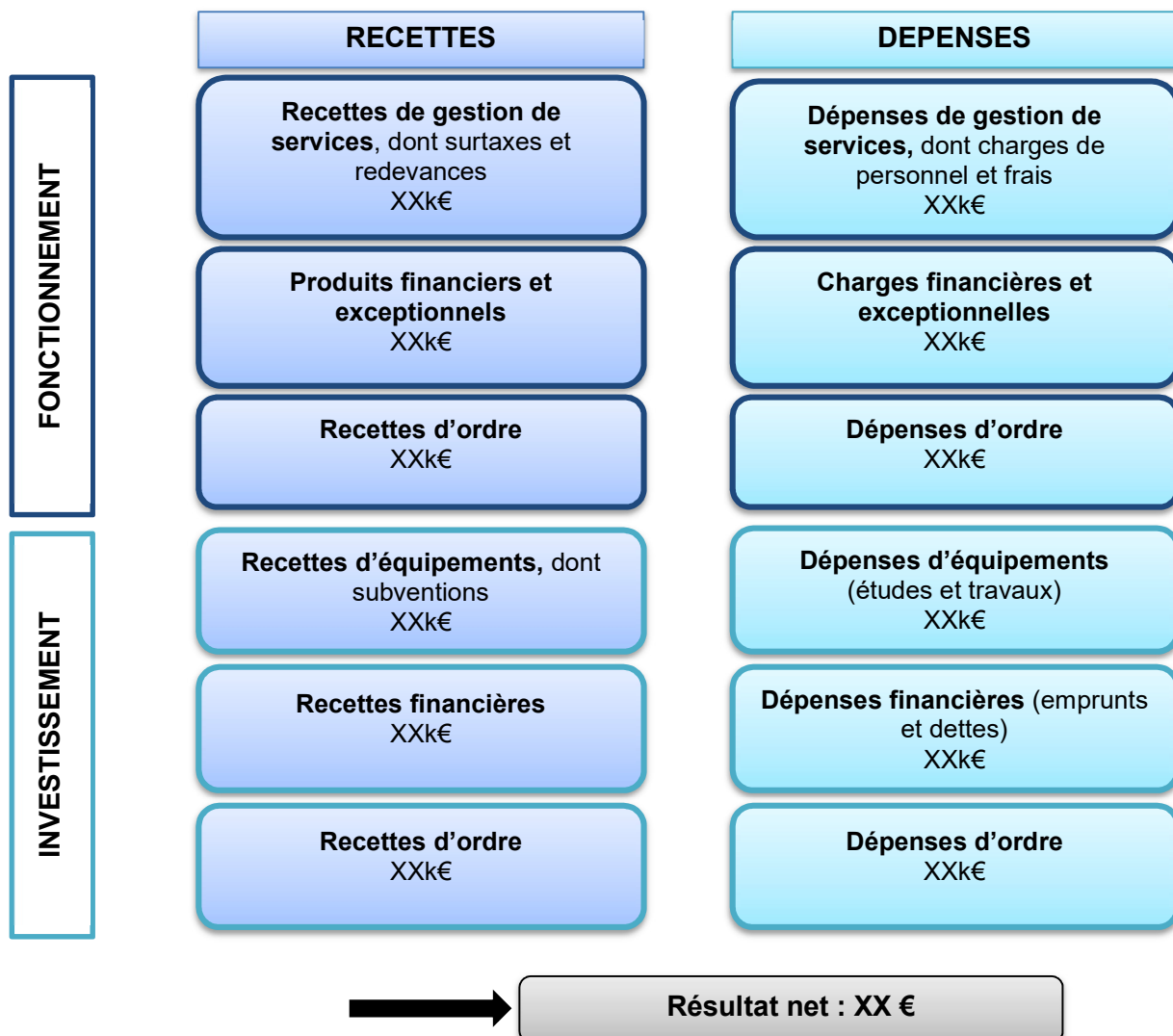
Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2017	2018	Evolution
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	92 892m ³	104 305m ³	%
Nombre d'abonnés concernés	347	453	%

Hors Auriol et St Zacharie. L'évolution n'a pas été calculée car données sont incomplètes pour 2017.

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

- Données financières pour les 2 communes en DSP Auriol-St-Zacharie et Roquevaire sous convention de gestion sont portées par le budget annexe Eau Potable du CT2 :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2018 :

	Montant en €
Recettes réelles	
Dépenses réelles	
Epargne brute	
Capital restant dû au 31/12/2018	
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	XX années

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP ET REGIES)

- Suivi du CARE et/ou CA des régies :

Voir annexe 7

	Année N0	Année N1	Année N2	2018	Ecart année N-1
Produits	€	€	€	€	%
Charges	€	€	€	€	%
Résultat avant impôt	€	€	€	€	%
RESULTAT	€	€	€	€	%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
Année N0	€	€	€	€
Année N1	€	€	€	€
Année N2	€	€	€	€
2018	€	€	€	€

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

	Année N0	Année N1	Année N2	2018
Montant des investissements	€	€	€	€

- Suivi des engagements contractuels (DSP) /de l'exploitation (régies):

	Prévu au contrat	Réalisé en 2018	Atteinte des objectifs
Remplacement des compteurs			%
Linéaire de détection de fuite	ml	ml	%
Renouvellement de branchements			%
Autres			%

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2018, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 2 660.28 €

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

2.8.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Travaux réseau

Extensions AEP – Aubagne / Cuges-les-Pins

Localisation	Linéaire (ml)	Budget
Traverse du Bari, Cuges-les-Pins	120	36 767,50 €
Traverse des Capriers/Traverse de la Pinède, Cuges-les-Pins	460	150 104,00 €
Chemin des Arnauds, Aubagne	288	69 603,65 €
Chemin de Longuelance, Aubagne	230	93 978,98 €
Total	1 098	350 454,13 €

Travaux ouvrages/production

Site	Equipements investis	Désignation	Montant (€HT)
UPEP	Groupe froid du système de détection de pollution	Refroidissement de l'eau brute des poissons	12 000
UPEP	Modernisation du bâtiment	Isolation, modernisation...	70 000
UPEP	Etude de modernisation du traitement de l'eau	Avant projet de la décantation de l'eau brute	10 000
UPEP	Sécurisation du bâtiment	Mise en place de caméras et serveur	5 000
Ensemble des réservoirs	Sécurisation des accès en hauteur	Mise en place de garde corps et points d'ancrage	13 970
Ensemble des réservoirs	Mesure de débit sur les conduites	Mise en place de débitmètre sur les canalisations	45 000
Ensemble des réservoirs	Sécurisation des ouvrages	Mise en place de caméras IP, lisse défensive... sur 6 réservoirs	12 000
Réservoir Le Clos Ruffisque	Sécurisation des ouvrages	Mise en place de caméras et serveur	3 500
Réservoir Le Clos Ruffisque	Contrôle en continu des valeurs de PH, T°, Chlore	Mise en place d'un analyseur en ligne et accessoires PVC	3 500
Réservoir Les Arnauds	Contrôle en continu des valeurs de PH, T°, Chlore	Mise en place d'un analyseur en ligne et accessoires PVC	3 500
Réservoir La Gastaude	Reprise de la vidange du réservoir	Création d'un regard d'accès aux vannes	6 000
Pompage du Terroir	Renforcement du secours du pompage bas vers haut	Mise en place d'une pompe supplémentaire et des raccords	25 000
Total (€HT)			209 470

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

2.8.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Renouvellement AEP

Localisation	Linéaire (ml)	Budget
Ch. Pierre Blanche/Puits St Marc, Cuges-les-Pins	440	109 364,63 €
Aubagne Centre (Moussard/Rome)	160	42 627,50 €
Beaudinard sous autoroute	80	107 775,48 €
Beaudinard	225	20 665,55 €
Impasse Voltaire, Aubagne	77	25 741,00 €
Chemin de Fenestrelle, Aubagne	295	58 432,50 €
Total	1 277	364 606,66 €

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Communes Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins, Auriol, St Zacharie

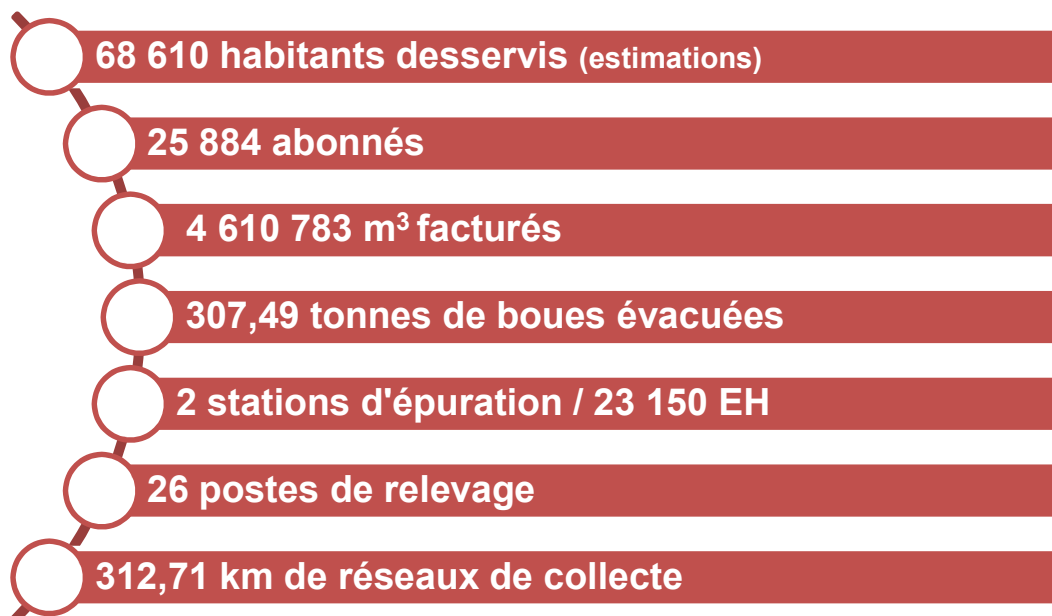
Commune	Localisation	Opération	Montant
Investissement AEP			
Aubagne	Impasse des Moineaux	Extension	100 000,00 €
		Borne monétique	60 000,00 €
	Centre de supervision	UPEP Gestion crise	350 000,00 €
	UPEP	Analyseur et métrologie	120 000,00 €
La Penne-sur-Huveaune	St Menet Actiparc	Limitrophe Vanne	10 000,00 €
	Résidence La Restanque	Limitrophe avec la SEM	95 000,00 €
	Bancaou		150 000,00 €
		Total	885 000,00 €
Renouvellement AEP			
Aubagne	Rue de la République	Renouvellement de vanne	70 000,00 €
	Square Arnaud Mathieu	Travaux liés au Prog. Voirie	30 000,00 €
	Pénitent noir	Travaux liés au Prog. Voirie	50 000,00 €
	Centre-Laget-Huveaune	Travaux liés au Prog. Voirie	70 000,00 €
	Rue Coquièrre	Renouvellement avec EU	10 000,00 €
	Langlade-Imp.Fraise-Notre D Neige	Cana VP	115 000,00 €
	Forage Jeanne d'Arc		35 000,00 €
	UPEP	Renouvellement éléments process	120 000,00 €
	Réseaux	Suppression des chasses SD P1	62 000,00 €
La Penne-sur-Huveaune	Noel Robion	Casse souvent	120 000,00 €
		Total	682 000,00 €
AEP			
Cuges-les-Pins		Renouvellement	200 000,00 €
		Renouvellement branchements	107 500,00 €
		Renforcement Puyricard	132 734,00 €
		Rechloration Puyricard	10 000,00 €
		Citerne	35 000,00 €
		Extension réseau	115 000,00 €
		Remplacement compteurs	16 200,00 €
		Total	616 434,00 €
AEP			
Auriol	Chemin de Mascaron	Renouvellement 200ml	35 500,00 €
	Pont de Joux	Deconnexion réservoir	6 000,00 €
	Chemin du Raton	Renouvellement	120 000,00 €
	Pont de la Papeterie	Suite effondrement pont	46 000,00 €
St-Zacharie	Boulevard de la Tomette	Renouvellement conduite	200 000,00 €
		Total	407 500,00 €

Communes de l'Etoile (Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St-Savournin)

Commune	Localisation	Opération
AEP		
La Destrousse	Lotissement du Panorama	Renouvellement réseau AEP
La Bouilladisse	Quartier des Roquettes	Renforcement réseau
	Usine l'Ouvière	Réfection de l'étanchéité des deux bassins d'eau brute
	Usine l'Ouvière	Rénovation des filtres
	Usine de Maltrait	Doublement de l'usine avec construction d'un réservoir d'eau traitée
Cadolive	L'Ortolan	Construction d'un nouveau réservoir
8 communes SIBAM historique		Etablissement d'un schéma directeur AEP

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2018

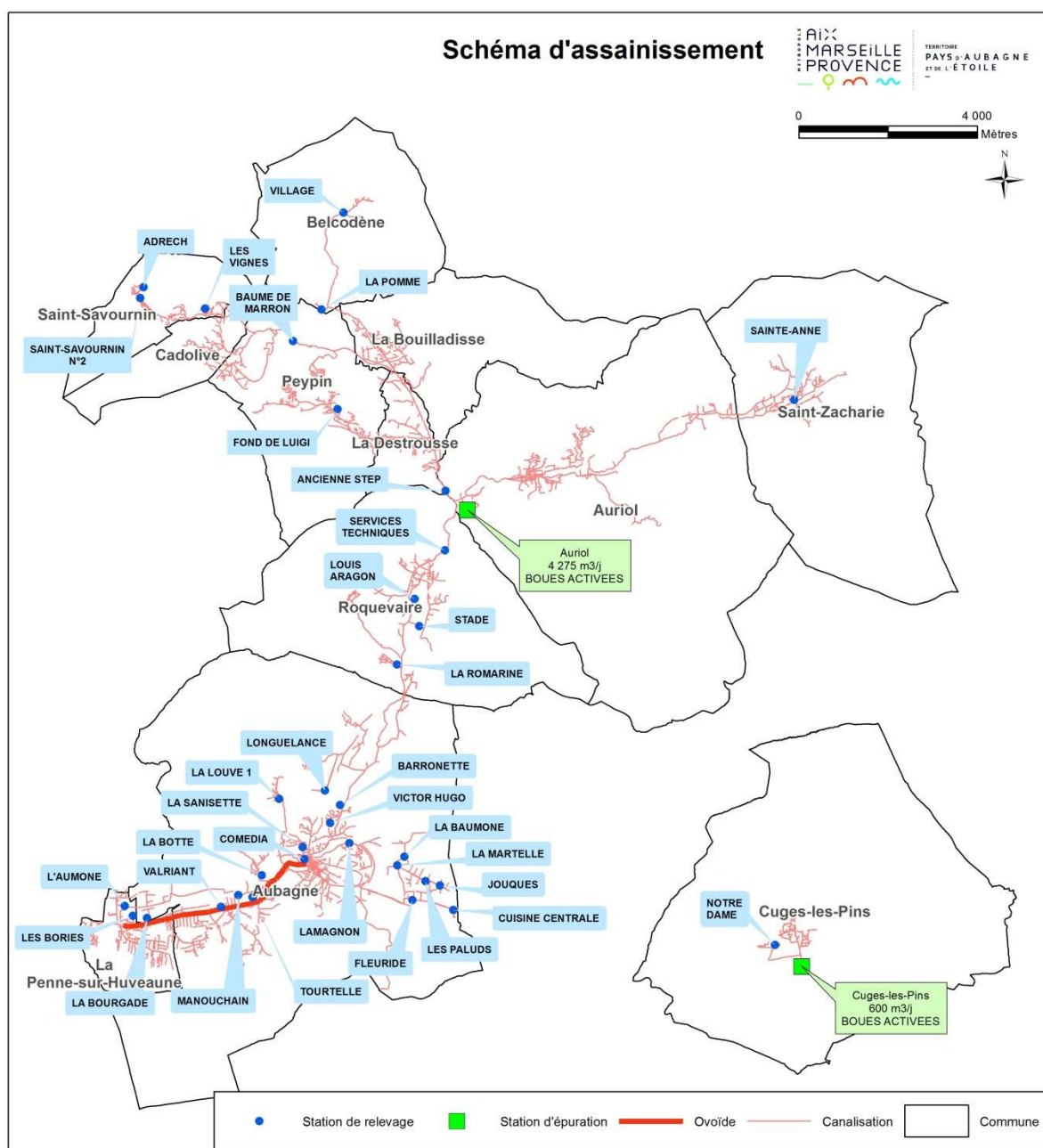


Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'accès de l'ovoïde qui permettront de clore son diagnostic.
- Réception de la phase 3 du Schéma Directeur assainissement (Aubagne, La Penne-sur-Huveaune).
- Effondrement du réseau d'assainissement sur Braye de Cau (Zone industrielle Pôle Alpha). Reprise du réseau jusqu'à l'axe de la D8. Raccordement sur l'ovoïde.
- Extension de réseau de 424ml sur le chemin du Raton à Auriol réalisée conjointement avec la réhabilitation des réseaux AEP.
- Renouvellement réseau EU de 750ml sur les communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, Cadolive et La Destrousse.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



3.3.1. LA COLLECTE

En 2018, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 312,71 km.

Le linéaire de réseau 2018 est en augmentation de 1,1 % par rapport à l'année 2017. Le réseau est principalement de type séparatif (environ 80%).

Le nombre de branchements est estimé à 25 884, soit un linéaire d'environ 129 420 ml.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
Auriol/St-Zacharie	20 150	Boues activées + Filtre tertiaire	609 840	L'Huveaune
Cuges-les-Pins	3 000	Boues activées	103 125	Lits d'infiltration

*EH : Equivalent-habitants

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

5 arrêtés d'autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrés sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte :

Type d'intervention	Réalisé en 2018
Curage préventif	24,459 kml
Interventions de débouchage	332 interventions
Inspections télévisées	3,635 kml
Fumigation	1,095 kml
Nettoyage des PR et DO	185 interventions
Désinsectisation et dératisation	7 interventions soit 6,809 kml

3,5 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

Points noirs identifiés en 2018:

Commune	Nombre de points noirs recensés en 2018
Aubagne	7
Auriol	1
Roquevaire	1
Cadolive	1
Peypin	1
Total	11

Les travaux de réhabilitation des réseaux ainsi que les campagnes de curage préventif ciblées ont permis de diminuer le nombre de points noirs de 22% par rapport à 2017 (4,5 points noirs).

Les principaux travaux d'entretien des réseaux d'assainissement :

Nature des travaux	Nombre	Linéaire (ml)
Casse branchement	11	31
Casse collecteur	4	27
Remise à la cote de tampon	29	-
Renouvellement branchement	10	54
Sondage	2	
Tabouret (Création ou Renouvellement)	29	-
Création de branchements neuf	58	410

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

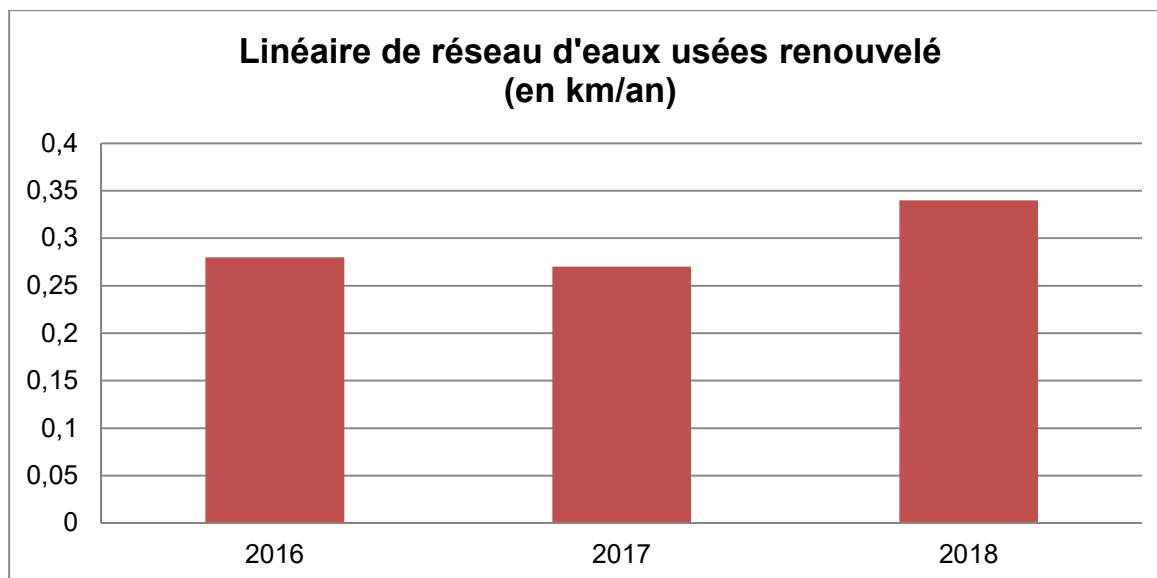
Dans le cadre du SDA Aubagne/La Penne-sur-Huveaune, les campagnes de mesures suivantes ont été effectuées :

- Environ 1 500 regards de visite repérés ;
- Repérage des rejets directs d'eaux usées non domestiques sur la zone des Paluds ;
- Réalisation d'une campagne de mesures de plus de 20 points pendant 4 semaines ;
- Réalisation de 10 visites de nuit pour la recherche des apports d'eaux claires parasites de temps sec ;
- Réalisation de 10 visites sous ou post averse pour la recherche des apports d'eaux claires parasites de temps de pluie ;
- Réalisation de 5 bilans sectoriels pour la recherche des apports massifs de charges organiques ;
- Réalisation de plus de 130 km de tests de fumigation ;
- Réalisation de plus de 15 km de curage et d'inspection télévisée sur des réseaux de diamètres inférieurs au 400 mm ;
- Réalisation d'un diagnostic pédestre sur 1,8 km d'ovoïde.

Celui-ci a été finalisé et rendu fin 2018.

En 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,34 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années pour les communes ex-GHB et sur les 3 dernières années pour les communes de l'Etoile, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2018, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 63 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Désignation	Points si indice mis en œuvre	2018
A - Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B - Inventaire des réseaux		
Existence d'un inventaire des réseaux + Mise en place d'une procédure de mise à jour	10	10
Matériaux et diamètres renseignés (de 50% à > 95%)	0 à 10	8
Date ou période de pose renseignée (de 50% à > 95%)	0 à 10	0
C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau		
Altimétrie des canalisations renseignée (de 50% à > 95%)	0 à 15	0
Localisation et description des ouvrages annexes	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	0
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	10	0
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon du réseau	10	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation.	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	10
Total	120	63

Le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile est un indicateur fourni par la Police de l'Eau. Pas encore communiqué pour l'année 2018

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

Désignation	Points si indice mis en œuvre	2018
A - Eléments communs à tous types de réseaux		
P255.3 A - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordées, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20	20
P255.3 A - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	10
P255.3 A - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
P255.3 A - Réalisation des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
P255.3 A - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
P255.3 A - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	-
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
P255.3 B - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	-
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
P255.3 C - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10
Total	120	100

Les schémas directeurs en cours permettront d'améliorer cet indicateur.

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2017	40	5 773	Ces déversoirs dépendent de la STEP de Cuges-les-Pins, d'Auriol/St-Zacharie et de celle de Marseille. Or le volume entrant sur la STEP de Marseille nous est inconnu. Impossible de calculer cette donnée
2018	120	33 115	

L'augmentation des volumes déversés entre 2018 et 2017 s'explique par le fait que l'année 2018 a connu de nombreux épisodes pluvieux violents, alors que 2017 a été une année plutôt sèche.

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'auto-surveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux de conformité 2018
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	Indicateurs fournis par le Service de la Police de l'Eau. Cette information ne nous a pas encore été communiquée.
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	

3.6. LA GESTION DES DECHETS

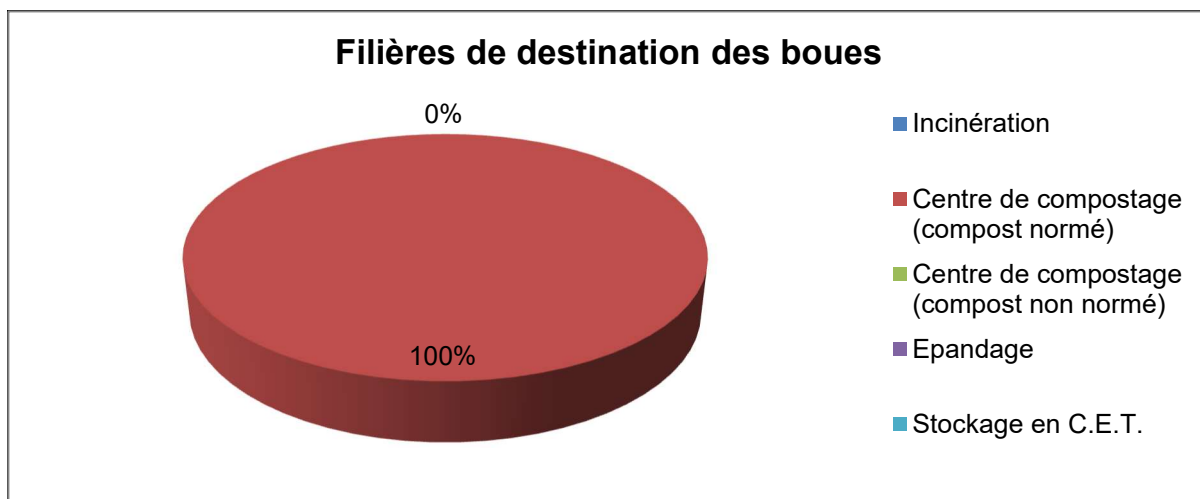
- La gestion des boues :

307,49 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2018 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les 2 stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)

La totalité des boues issues des 2 ouvrages d'épuration est envoyée dans un centre de compostage «Produit».



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	6,9 T	Centre de Stockage de Déchets Ultimes de type II – Suez RV méditerranée
Graisses	34 m ³	Graisses issues de la STEP de Cuges-les-Pins – Evacuation sur la station d'épuration d'Auriol équipée d'un traitement type Carbofil
Refus de dégrillage	25,78 T	Centre de Stockage de Déchets Ultimes de type II – Suez RV méditerranée

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle s'effectue à Aubagne :
 - Eau des Collines – 140 av du Millet - 13400 Aubagne
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 - Tél : 04 42 62 45 00 Urgences : 06 12 79 98 06
 - Email : eau@eaudescollines.fr
- Les indicateurs de performance :

En 2018, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 87,34 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0/1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2018, le taux de réclamations (P258.1) est de 3,59/1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Le taux de réclamation de 2018 est en baisse par rapport à l'année précédente.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

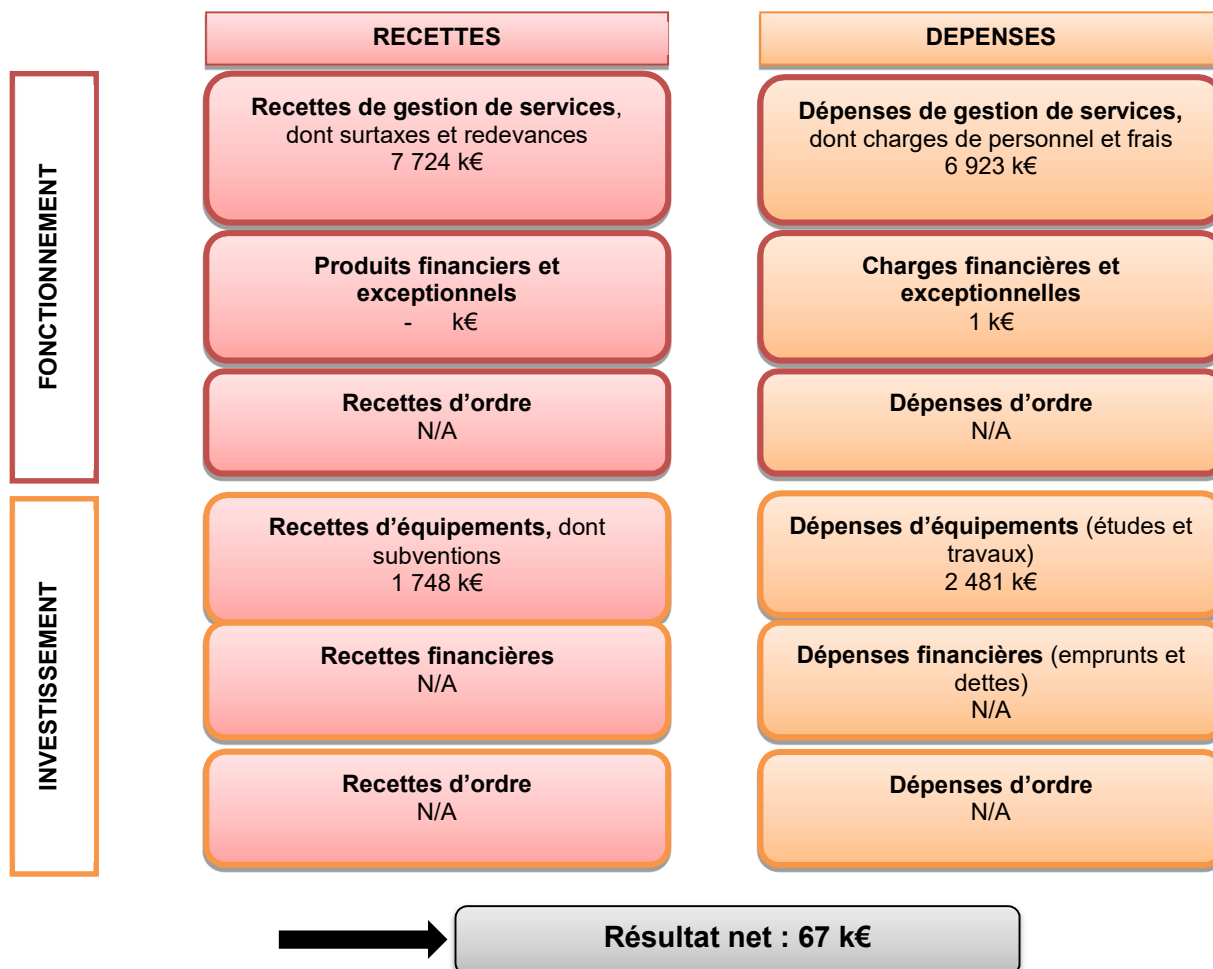
Les volumes facturés en 2018 sont de 4 610 783 m ³			
Commune	Population (INSEE 2016)	Contrats/Branchements	Volumes facturés
Aubagne	45711	7 975	2 564 639
Auriol	11583	4 458	435 988
Belcodène	1937	190	21 454
Cadolive	2201	780	76 860
Cuges-les-Pins	5096	973	106 295
La Bouilladisse	6215	1 126	135 990
La Destrousse	3478	1 104	138 511
La Penne-sur-Huveaune	6493	1 763	322 128
Peypin	5508	1 798	203 801
Roquevaire	9101	2 459	301 813
Saint-Savournin	3393	983	97 105
Saint-Zacharie	5615	2 275	206 199
Total	106 331	25 884	4 610 783

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2017 (P257.0) est de 1,82 %

3.8.3. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2018:

	Montant en €	
Recettes réelles		
Dépenses réelles		
Epargne brute		
Capital restant dû au 31/12/2018	N/A (1)	
Durée d'extinction de la dette (P256.2)		N/A (1)

(1) La S.P.L. n'ayant pas contracté d'emprunt afin de financer le budget assainissement, ce tableau est, par conséquent, non applicable à notre structure

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP ET REGIES)

- Suivi du CA de la SPL Eau des Collines :

Postes du Compte Administratif du secteur « Assainissement »

	Année N0	Année N1	Année N2	2018	Ecart année N-1
Produits	€	€	€	9 472 k€	%
Charges	€	€	€	9 405 k€	%
Résultat avant impôt	€	€	€	67 k€	%
RESULTAT	€	€	€	58 k€	%

Les informations relatives au compte d'exploitation du secteur « Assainissement » ont été complétées pour l'année 2018.

Concernant les années précédentes, les charges de structure fixes n'ayant pas été réparties entre les différents secteurs, nous n'avons pas les éléments qui permettraient de compléter ce tableau

- Suivi du compte de renouvellement (GER) du secteur « Assainissement » :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2015	€	€	€	€
2016	349 k€	€	349 k€	349 k€
2017	620 k€	349 k€	271 k€	620 k€
2018	1 510 k€	450 k€	1 060 k€	1 680 k€

- Suivi du programme d'investissement (travaux concessifs secteurs Eau Potable et Assainissement) :

	2015	2016	2017	2018
Montant des investissements	201 k€	706 k€	345 k€	581 k €

- Suivi des engagements contractuels :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2018	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	ml	ml	%
Linéaire fumigation	ml	ml	%
Renouvellement de branchements			%
Autres			%

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2018, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 1 600.28 € ⁽¹⁾

(1) Eau potable et assainissement confondus

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

3.9.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Travaux réseau

- Chemin du Raton, Auriol

Date de début	Date de fin	Diamètre posé (mm)	Matériau	Longueur (ml)	Montant € HT
Février 2018	Juillet 2018	200	PVC	424	146 839,64 €

Une extension de 424ml a été réalisée sur le chemin du Raton. Cette extension a été réalisée conjointement avec réhabilitation des réseaux d'eau potable. La zone est fortement urbanisée mais aucun réseau d'assainissement n'était en place. L'ensemble des usagers possédaient un système d'assainissement non collectif mais plusieurs installations ont été identifiées comme étant non-conformes.

Travaux ouvrages

Sites	Equipements investis	Désignation	Montant € HT
PR La Fleuride	Création d'un regard sur le refoulement	Regard d'accès au niveau de l'exutoire	8 000
PR La Fleuride	Mesure du débit refoulé	Mise en place de 2 débitmètres	6 000
PR Sanisette	Modernisation des communications	Mise en place de SOFREL nouvel génération cartes ...	2 000
PR Comédia	Modernisation des communications	Mise en place de SOFREL nouvel génération cartes ...	2 000
Total			18 000

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

3.9.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Travaux réseau

Localisation	Linéaire (ml)	Montant € HT
Avenue Braye de Cau, Aubagne	190	490 880,00 €
Rue Moussard/Rue de Rome, Aubagne	91	103 714,00 €
Impasse Voltaire, Aubagne	72	31 203,75 €
Quartier Bastide, Cadolive	50	39 655,00 €
Lotissement Les Tisserands, La Destrousse	230	57 181,00 €
Boulevard Gambetta, Cuges-les-Pins	117	35 156,90 €

Travaux ouvrages

Travaux ouvrages Sites	Equipements renouvelés	Désignation	Montant € HT
PR Jouques	Armoire électrique	Remplacement de l'armoire électrique	3 500
Ensemble des PR	Pompe	Renouvellement de pompe	20 000
Total			23 500

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Création d'ouvrages d'assainissement

Commune	Localisation	Opération	Montant € HT
Aubagne/La Penne-sur-Huveaune	Ovoïde	Regards et fin du diagnostic	1 200 000,00 €
La Bouilladisse	Hameau du Pigeonnier	Construction STEP + réseaux EU	950 000,00 €
		Total	2 150 000,00 €

Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement

Communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Auriol, St-Zacharie, Roquevaire

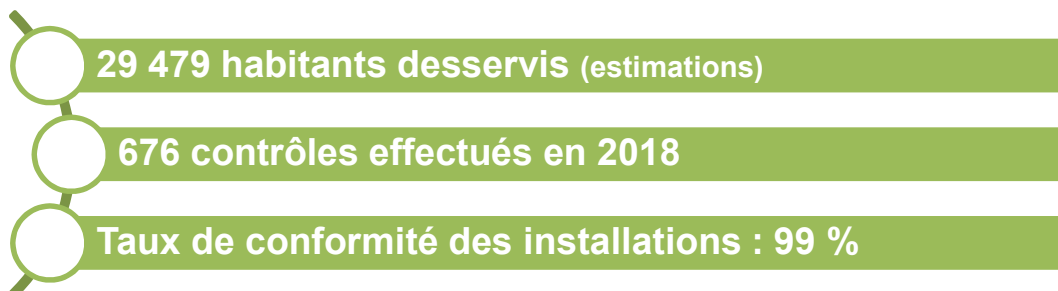
Commune	Localisation	Opération	Montant € HT
Aubagne	Napollon	Réseau EU fonçage autoroute PR	418 000,00 €
	Square Arnaud Mathieu	Travaux liés au prog. voirie	75 000,00 €
	Pénitent noir	Travaux liés au prog. voirie	80 000,00 €
	Centre-Laget-Huveaune	SD EU Supression ECP 225ml	130 000,00 €
	Avenue du 19 Mars 1962	SD EU Supression ECP 175ml	92 000,00 €
	Boulevard Farigoule	SD EU Supression ECP 225ml	92 000,00 €
	Rue Coquière	SD EU Rehab anomalie structurelle 125ml	65 000,00 €
	PR	SD EU Travaux PR/DO	200 000,00 €
	Montée du Rompe Cul	SD EU Déconnexion réseau EU	16 000,00 €
La Penne-sur-Huveaune	Rue d'Isly	SD EU Supression ECP 50ml	22 000,00 €
	Avenue Beau Soleil	Extension Assainissement	60 000,00 €
	DN 8	Extension pour un lotissement	65 000,00 €
		Total	1 315 000,00 €
Auriol	STEP Auriol-St-Zacharie	Optimisation boues	52 000,00 €
	Lotissement Le Belvédère	Chemisage 190ml DN200	66 500,00 €
St-Zacharie	Cours Louis Blanc	Travaux prog. voirie	100 000,00 €
	La Cadole	Extension Assainissement	85 000,00 €
Roquevaire	Rue Cochereau		40 000,00 €
	Rue Roland		77 000,00 €
		Total	420 500,00 €

Communes de l'Etoile (Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St-Savournin)

Commune	Localisation	Opération	Montant € HT
La Destrousse	Lotissement Les Hermites	Réhabilitation ponctuelle sur défauts d'étanchéité	10 000,00 €
	Imp des Saurins/ch du Maltrait	Renouvellement/Renforcement 370ml DN350	185 000,00 €
La Bouilladisse	Chemin Isidore Gauthier		80 000,00 €
	RD 96 Centre village	Renouvellement/Renforcement 1130ml DN200	450 000,00 €
Cadolive	Chemin de Cezanne	Renouvellement ou chemisage prog. voirie	20 000,00 €
Peypin	Chemin de la Palnète	Réhabilitation ponctuelle sur défauts d'étanchéité	25 000,00 €
St-Savournin	Lotissement de l'Etoile	Réhabilitation ponctuelle sur défauts d'étanchéité	30 000,00 €
		Total	800 000,00 €

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2018



4.2. FAITS MARQUANTS

Sans objet

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile existe depuis février 2006. Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est:

- 12 179 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- 50 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Les contrôles de conception des projets d'assainissement non collectif des installations neuves ou réhabilitées en coordination, le cas échéant, avec un permis de construire ;
- Les contrôles d'exécution des installations neuves ou réhabilitées ;
- Les contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations existantes, y compris les diagnostics lors de ventes immobilières ;
- L'information et le conseil des particuliers, professionnels et collectivités en matière d'assainissement non-collectif.

En 2018, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 80 points

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20		0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	20	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	30	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	30	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		0

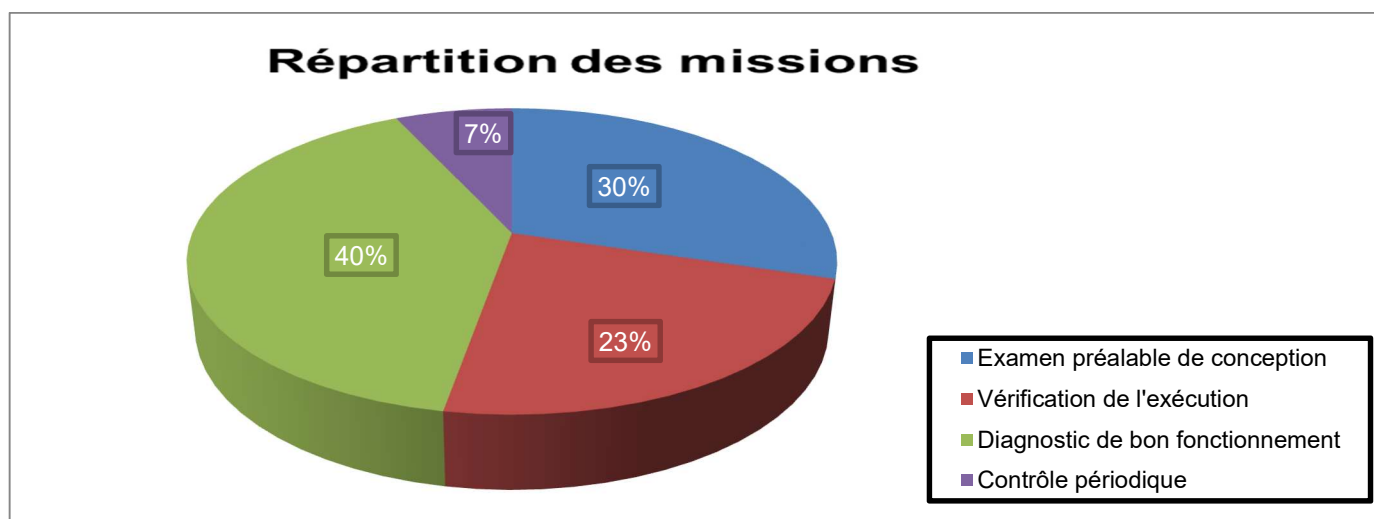
La mise en œuvre du SPANC n'atteint pas 100 car les points d'indice accordés lorsque tous les zonages d'assainissement ont été approuvés par délibération n'ont pas pu être intégrés. Toutefois, 11 communes sur 12 ayant délibéré pour délimiter les zones d'assainissement non-collectif, il est possible de calculer un indice proportionnel. Dans le cas présent, il pourrait donc être ajouté 18 points, ce qui conduirait à **un indice de mise en œuvre du SPANC égal à 98**.

Les schémas directeurs d'assainissement de la commune de la Penne-sur-Huveaune étant en cours, cela permettrait d'améliorer encore plus cet indice à l'avenir.

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2017	2018	Depuis la création du service
Examen préalable de conception	278	201	1267
Vérification de l'exécution	127	156	683
Diagnostic de bon fonctionnement	282	272	1493
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	25	47	3230



En 2018, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 99 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut apporter une aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations.

Cette mesure n'a pas été mise en application sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

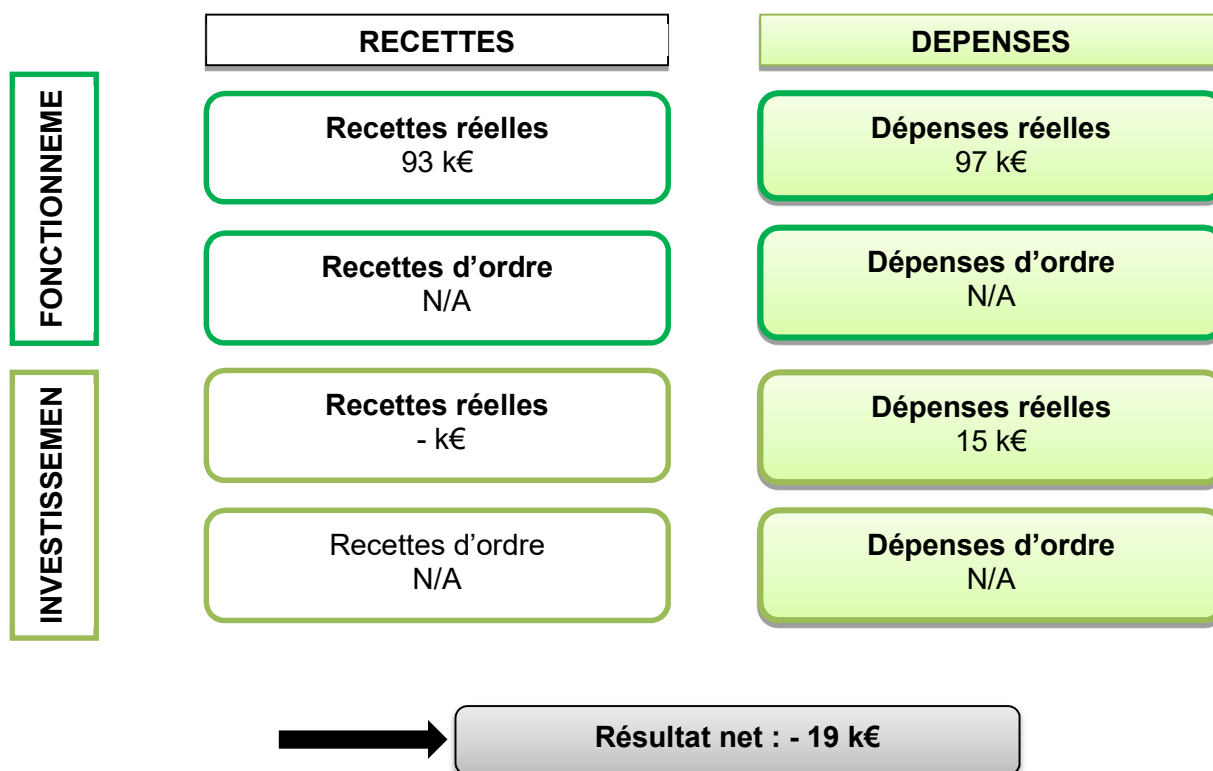
4.5. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du Conseil Communautaire n°40-0310 du 24 mars 2010. Le service est non assujéti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de la conception, implantation et réalisation des ouvrages	260 €
Contrôle des installations existantes	120 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien	120 €
Type de contrôle	Montant forfaitaire

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- Service obligatoire : 93 k€,
- Service facultatif : N/A.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

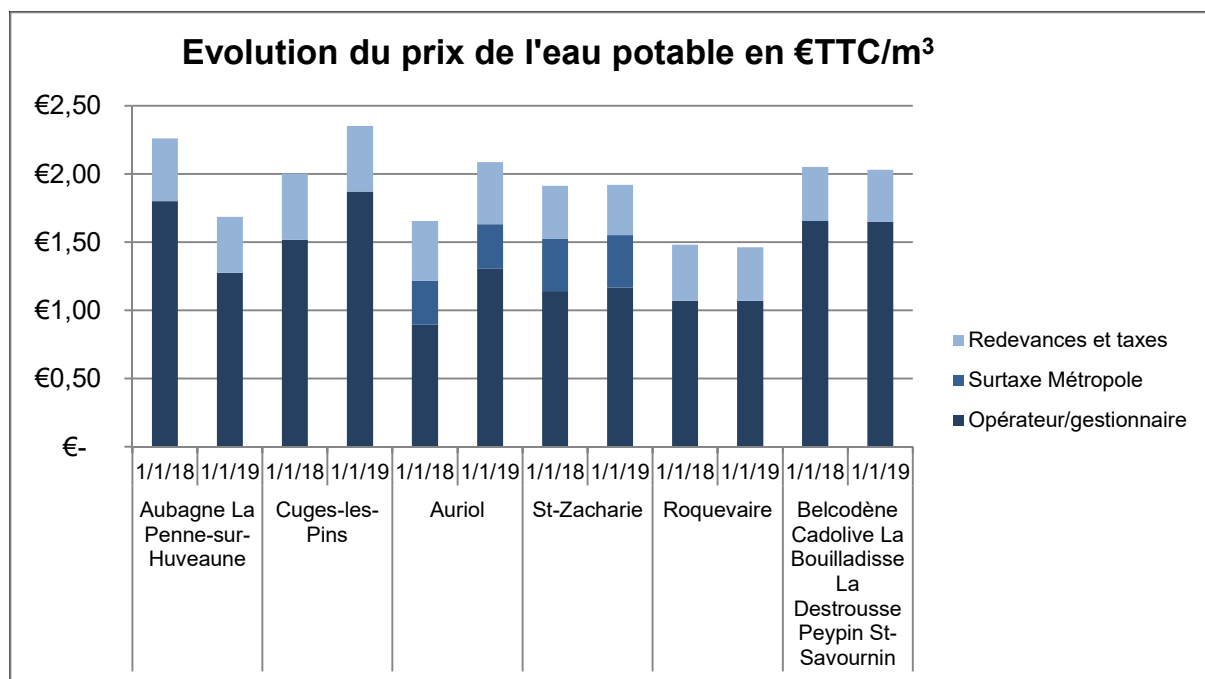
- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2019 (en €/m³) :

DISTRIBUTION DE L'EAU		Aubagne La Penne- sur Huveaune	Cuges-les- Pins	Auriol	St- Zacharie	Roquevaire	Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (abonnement)	0 €	84.46 €	96.10 €	46.32 €	32.00 €	47.86 €
	Part variable	152.90 €	139.82 €	60.56 €	93.74 €	96.40 €	150.60 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	0 €	0 €	0 €	10.00 €	0 €	0 €
	Part variable	0 €	0 €	38.94 €	36.00 €	0 €	0 €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	32.40 €	32.40 €	32.40 €	32.40 €	32.40 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau	6.36 €	10.72 €	9.36 €	0 €	5.59 €	0 €
TVA 5.5%		10.54 €	14.71 €	13.06 €	12.02 €	9.15 €	12.70 €
SOUS-TOTAL HT		191.66 €	267.40 €	237.36 €	218.46 €	166.39 €	230.86 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Aubagne La Penne- sur Huveaune	Cuges-les- Pins	Auriol	St Zacharie	Roquevaire	Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin
Opérateur/ gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Part variable	67.82 €	207.83 €	172.24 €	172.24 €	67.82 €	53.57 €
Opérateur/ gestionnaire 2	Part fixe (abonnement)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Part variable	73.93 €	0 €	0 €	0 €	73.93 €	73.93 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Part variable	22.80 €	22.80 €	22.80 €	22.80 €	22.80 €	28.80 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €
TVA 10%		18.26 €	24.86 €	21.30 €	21.30 €	18.26 €	17.43 €
SOUS-TOTAL HT		182.55 €	248.63 €	213.04 €	213.04 €	182.55 €	174.30 €
TOTAL GENERAL TTC		403.01 €	555.60 €	484.76 €	464.82 €	376.35 €	435.29 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		3.36 €	4.63 €	4.04 €	3.87 €	3.14 €	3.63 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

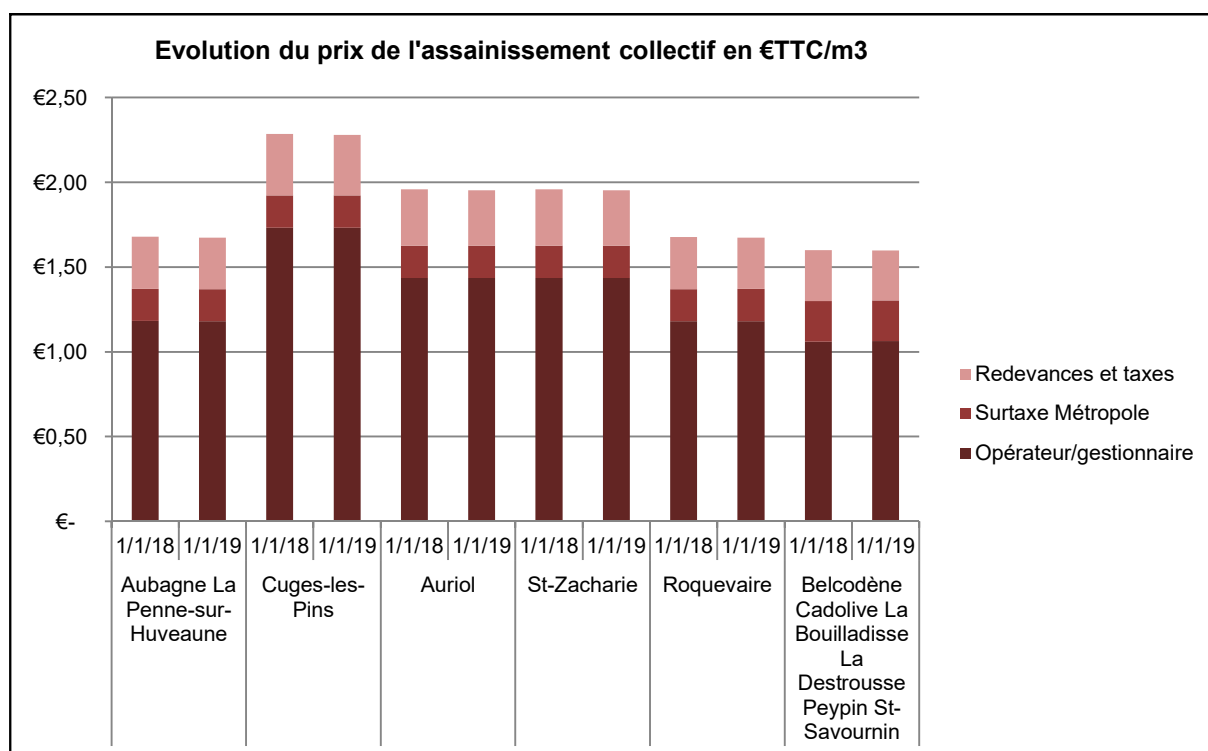
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



	Prix en €TTC/m3	2018	2019	Evolution 2018/2019
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1.80 €	1.28 €	%
	Surtaxe Métropole	0.00 €	0.00 €	%
	Redevances et taxes	0.46 €	0.41 €	%
	Total	2.26 €	1.69 €	-25.22 %
Cuges-les-Pins	Opérateur/gestionnaire	1.52 €	1.86 €	%
	Surtaxe Métropole	0.00 €	0.00 €	%
	Redevances et taxes	0.48 €	0.48 €	%
	Total	2.00 €	2.35 €	17.44 %
Auriol	Opérateur/gestionnaire	0.90 €	1.31 €	%
	Surtaxe Métropole	0.32 €	0.32 €	%
	Redevances et taxes	0.44 €	0.46 €	%
	Total	1.66 €	2.09 €	25.48 %
St Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1.14 €	1.17 €	%
	Surtaxe Métropole	0.38 €	0.38 €	%
	Redevances et taxes	0.39 €	0.37 €	%
	Total	1.91 €	1.92 €	0.42 %
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1.07 €	1.07 €	%
	Surtaxe Métropole	0.00 €	0.00 €	%
	Redevances et taxes	0.41 €	0.39 €	%
	Total	1.48 €	1.46 €	-1.42 %
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Opérateur/gestionnaire	1.65 €	1.65 €	%
	Surtaxe Métropole	0.00 €	0.00 €	%
	Redevances et taxes	0.40 €	0.38 €	%
	Total	2.05 €	2.03 €	-0.98 %

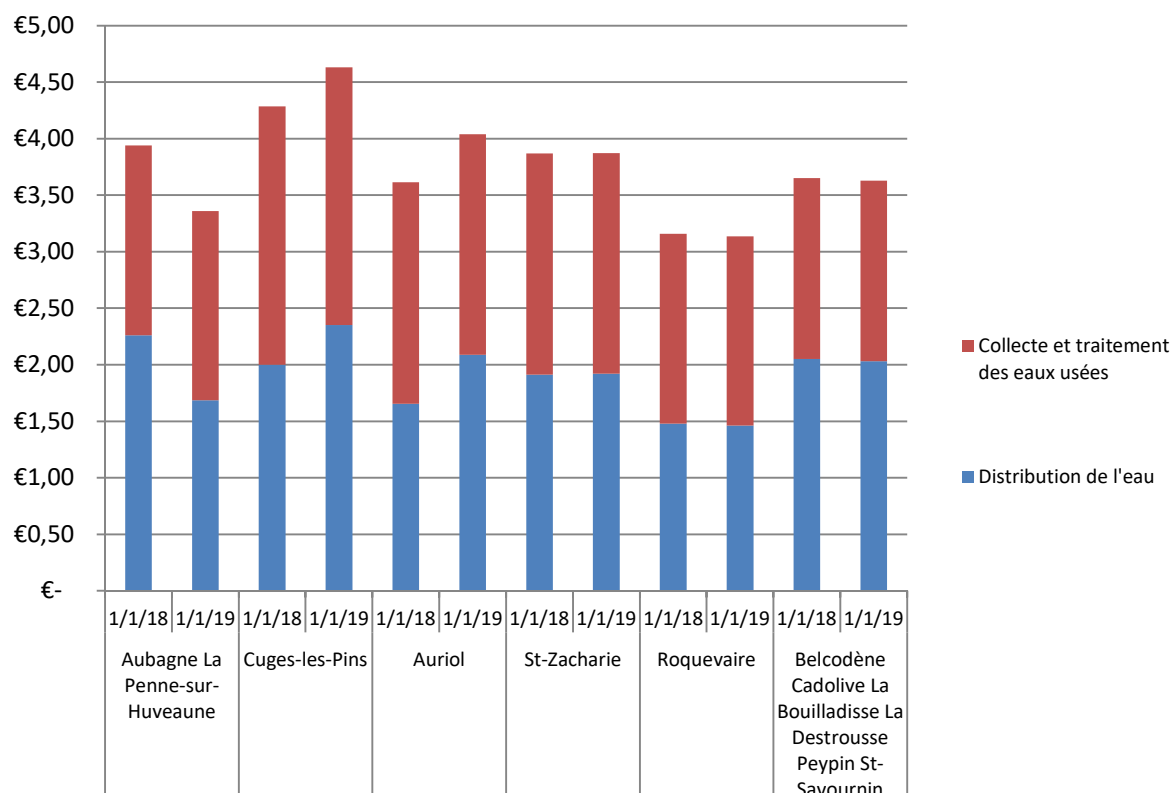
- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



	Prix en €TTC/m ³	2018	2019	Evolution 2018/2019
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1.18 €	1.18 €	%
	Surtaxe Métropole	0.19 €	0.19 €	%
	Redevances et taxes	0.31 €	0.30 €	%
	Total	1.68 €	1.67 €	-0.60 %
Cuges-les-Pins	Opérateur/gestionnaire	1.73 €	1.73 €	%
	Surtaxe Métropole	0.19 €	0.19 €	%
	Redevances et taxes	0.36 €	0.36 €	%
	Total	2.28 €	2.28 €	0 %
Auriol	Opérateur/gestionnaire	1.44 €	1.44 €	%
	Surtaxe Métropole	0.19 €	0.19 €	%
	Redevances et taxes	0.3330 €	0.3275 €	%
	Total	1.96 €	1.95€	-0.50 %
St Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1.44 €	1.44 €	%
	Surtaxe Métropole	0.19 €	0.19 €	%
	Redevances et taxes	0.3330 €	0.3275 €	%
	Total	1.96 €	1.95 €	-0.50 %
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1.18 €	1.18 €	%
	Surtaxe Métropole	0.19 €	0.19 €	%
	Redevances et taxes	0.3077 €	0.3022€	%
	Total	1.68 €	1.6734 €	-0.60%
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Opérateur/gestionnaire	1.06 €	1.06 €	%
	Surtaxe Métropole	0.24 €	0.24€	%
	Redevances et taxes	0.30 €	0.30 €	%
	Total	1.60 €	1.60 €	0 %

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :

Evolution du prix global en €TTC/m³



	Prix en €TTC/m ³	2018	2019	Evolution 2018/2019
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Distribution de l'eau	2.26 €	1.69 €	-25.22 %
	Collecte et traitement des eaux usées	1.68 €	1.67 €	-0.60 %
	Total	3.94 €	3.36 €	-14.72 %
Cuges-les-Pins	Distribution de l'eau	2.00 €	2.35 €	17.50 %
	Collecte et traitement des eaux usées	2.28 €	2.28 €	0 %
	Total	4.28 €	4.63 €	8.18 %
Auriol	Distribution de l'eau	1.66 €	2.09 €	25.90%
	Collecte et traitement des eaux usées	1.96 €	1.95 €	-0.51 %
	Total	3.62 €	4.04 €	11.60 %
St Zacharie	Distribution de l'eau	1.91 €	1.92 €	0.52 %
	Collecte et traitement des eaux usées	1.96 €	1.95 €	-0.51 %
	Total	3.87 €	3.87 €	0 %
Roquevaire	Distribution de l'eau	1.48 €	1.4628 €	-1.35 %
	Collecte et traitement des eaux usées	1.68 €	1.6734 €	-0.60 %
	Total	3.16 €	3.14 €	-0.95 %
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Distribution de l'eau	2.05 €	2.03 €	-0.98 %
	Collecte et traitement des eaux usées	1.60 €	1.60 €	0 %
	Total	3.65 €	3.63 €	-0.55%

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

6.2. COOPERATION DECENTRALISEE

6.3. ACTIONS MISES EN ŒUVRE

6.4. GRANDS PROJETS

ANNEXES

Annexe 1 : tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance du territoire

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	Voir détail/ commune en Annexe 2
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	256
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	263
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	1
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	99,62
VP.062 - Volume prélevé	m ³	9 481 314
VP.059 - Volume produit	m ³	2 846 545
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	6 074 962
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	55
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	6 765 545
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	236 177
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	7 001 722
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	151 923
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	74 554
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	672
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	81
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	7,8
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	6,9
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	9,65
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0.29
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	78
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	37 116
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	106 331
VP.020 - Nombre de d'interruptions de service non programmées	u	170
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	4,58
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	113
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	3,04
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	€	2 660,28
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0.0004
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	-
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2017	%	2,05

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	Voir détail/ commune en Annexe 2
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	5
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	312,71
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	63
VP.046 - Nombre de points noirs	u	11
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	3,5
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	4,73
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,34
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	Indicateur fourni par la police de l'eau
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION		
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	Indicateurs fournis par la police de l'eau
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	307,49
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	25 884
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	68 610
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	29 635
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	87,34
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	93
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	3,59
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	€	1 600,28
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0003
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	N/A
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2017	%	1,82

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	106 331
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	28 %
D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	29 479
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	80
INDICATEUR DE PERFORMANCE		
VP.166 - Nombre d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	1 625
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	4 979
VP.167 - Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	u	6 673
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	99,0

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE/SECTEUR

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Aubagne La Penne sur Huveaune	Cuges les Pins	Auriol	St Zacharie	Roquevaire	Belcodène	Cadolive	La Bouilladisse	La Destrousse	Peypin	St Savournin	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS													
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	202,20	282,10	250,42	230,48	175,54	243,56	243,56	243,56	243,56	243,56	243,56	
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU													
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	108	26	21	17	16			68				256
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0	0			0				0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00			100,00				100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	114	28	23	9	18			71				263
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	0	0			1				1
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00			98,59				99,62
VP.062 - Volume prélevé	m ³	4 913 795	392 011	1 043 075	362 152	885 450			1 884 831				9 481 314
VP.059 - Volume produit	m ³	293 033	392 011	918 911	357 140	885 450							2 846 545
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	4 286 985	0	124 164	0	0			1 663 813				6 074 962
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	66	53	20	80	60			40				55
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION													
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	3 472 299	275 230	708 163	305 592	615 401	136 630	114 327	367 257	238 728	338 988	192 930	6 765 545
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	230 044	0	0	0	0	504	397	74	2 063	2 735	360	236 177
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	3 702 343	275 230	708 163	305 592	615 401	137 134	114 724	367 331	240 791	341 723	193 290	7 001 722
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	143 577	1 191	0	155	7 000	0	0	0	0	0	0	151 923
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	10 760	4 488	31 310	3 763	8 000			16 233				74 554
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	240,96	25,20	83,876	37,00	102,00	26,17	13,81	48,22	23,37	50,83	20,58	672,02
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	84,21	71,66	70,89	86,66	71,20	84,66	84,66	84,66	84,66	84,66	84,66	81,02
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	10,0	12,7	10,9	3,8	7,3			3,8				7,8
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	8,2	12,1	9,92	3,8	6,9			3,8				6,9
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	2,54	0,83	0,00	0,25	4,175			1,85				9,65
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,53	1,64	0,00	0,14	0,82			0,13				0,29
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	80	78	100	91	92			95				78
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER													
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	13 567	2 094	4 515	2 309	4 548	779	988	2 600	1 645	2 502	1 569	37 116
D101.0 - Nombre d'habitants desservis (Source Insee 2016)	u	52 204	5 096	11 583	5 615	9 101	1 937	2 201	6 215	3 478	5 508	3 393	106 331
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	84	22	1	11	20			32				170
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	6,19	10,51	0,22	4,76	4,40			2,29				4,58
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	1	1	2	1	1			2				2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100			100				100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	93	0	10	10	0	0						113
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	6,85	0,00	2,21	4,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,04
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE													
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	1 600,28	0,00	0,00	1 060,00	0,00			0,00				2 660,28
Volume facturé 2018	m ³	3 702 343	275 230	708 163	307 421	615 401			1 850 290				7 458 848
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0004	0,0000	0,0000	0,0004	0,0000							0,0004
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	-	-	-	-	-			-				-
Volume facturé 2017	m ³	3 849 185	291 955	813 667	330 943	711 137			2 012 771				8 009 658
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2017	%	1,78	2,39	1,51	0,93	8,00			0,83				2,05

		Secteur 1 : EX-GHB					Secteur 2 : ETOILE						Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Aubagne/La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	Auriol	Saint-Zacharie	Roquevaire	Belcodène	Cadolive	La Bouilladisse	La Destrousse	Peypin	Saint-Savournin	
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS													
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	200,81	273,49	234,34	234,34	200,81			191,73				c.f. détail par commune
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE													
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	5	-	-	-	-			-				5
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	140,0	8,598	35,38	17,60	28,42	5,456	7,859	14,50	15,75	29,71	9,495	312,71
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120						63						63
VP.046 - Nombre de points noirs	u	7	0	1	0	1	0	1	0	0	1	0	11
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	5,0	0	2,8	0	3,5	0	12,7	0	0	3,4	0	3,5
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km			3,906					0,83				4,73
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%			0,34					0,33				0,34
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	Indicateur fourni par la police de l'eau											Indicateur fourni par la police de l'eau
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100											100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION													
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	Indicateur fourni par la police de l'eau											Indicateur fourni par la police de l'eau
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%												
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%												
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	IMS	-	38,203	269,29		-	-	-	-	-	-	-	307,49
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	-	100	100		-	-	-	-	-	-	-	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER													
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	9738	973	4458	2275	2459	190	780	1 126	1 104	1 798	983	25 884
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	37235	2345	7138	3649	5363	463	1 658	2 700	2 253	3 757	2 049	68 610
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	40449	2524	9864	4417	5810	477	1 726	3 040	2 367	4 091	2 155	29 635
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	92,1	92,9	72,4	82,6	92,3	97,1	96,1	88,8	95,2	91,8	95,1	87,34
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0											0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0											0
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	93											93
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	3,59											3,59
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE													
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	1600,28											1 600,28
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0003											0,0003
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	N/A											N/A
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2017	%	1,82%											1,82%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Ex-GHB	Etoile
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE			
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	83 599	22 732
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	23%	45%
D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	19 310	10 169
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	80	
INDICATEUR DE PERFORMANCE			
VP.166 - Nombre d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	1 625	
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	4 979	
VP.167 - Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	u	6 673	
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	99,0	

Annexe 3 : Fiches ARS – qualité des eaux

Fichier du 22 mars 2019

UGE : 1631 AEP EAU DES COLLINES

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-575 du 2 mai 2007

Dest : AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Adr : 932 Avenue de la Haude

13400 ALBAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Elet	Débit	Périm. protect. Code	Elet. protect. Code	Débit. Date	Avis pélagique Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
013000007	LE PIN VERT	ACT	1900	N	EC		25/02/2012			40 %
013000008	FORAGE HOTEL DES IMPOTS	ACT	200	O	TE	06/02/2009	26/01/2009		04/04/2011	60 %
013000222	PUYRICARD	ACT	750	N	EC		11/03/2012			40 %
013000223	DAUSSE-RAND	ACT	300	N	TE	27/07/2005	22/07/1997		28/04/2008	60 %
013000768	JARDIN DE LA VILLE	ACT	200	N	TE	27/06/2006	22/07/1997		28/04/2008	60 %
013000777	FORAGE JEANNE D'ARC	ACT	850	O	TE	03/02/2009	20/01/2009		04/04/2011	60 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop. (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
013000008	LE PIN VERT	TTP	17000	13		13	
013000224	PUYRICARD	TTP	750	3		3	
013000225	SAINT-MADELEINE	TTP	300	2		2	
013000807	JARDIN DE LA VILLE	TTP	200	2		2	
013000011	AUBAGNE	UDI	45740	61		65	
013000019	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	UDI	6359	14		16	
013000226	CUGES-LES-PINS OUEST	UDI	2744	10		11	
013000227	CUGES-LES-PINS EST	JDI	2245	9		10	
Total				134		142	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

UGE : 0006 AEP AURIOL

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Adr : 932 Avenue de la Fleuride

13400 AUBAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avls géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
013000021	VEDE (OU LE PUJOL) F1	ACT	1000	N	TE	22/11/2004	20/05/2002		20/05/2008	60 %
013000022	LE CLOS	ACT	1000	O	TE	22/11/2004	18/10/2004		15/12/2005	60 %
013002692	VEDE SCP	ACT	500	N	EC	17/10/2011				20 %
013006506	VEDE (OU LE PUJOL) F2	ACT	1000	N	TE	22/11/2004	20/05/2002		20/05/2008	60 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
013000023	VEDE	TTP	1500	5		5	
013000024	LE CLOS	TTP	1000	5		5	
013000025	AURIOL	UDI	11756	21		23	
Total				31		33	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : 0069 AEP S.I. DU BASSIN MINIER AMP CT4

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Adr : 932 Avenue de la Fleuride

13400 AUBAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avls géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
013000368	LE MALTRAIT	ACT	1200	N	EC	17/10/2011				20 %
013000545	LE PRE	ACT	2400	N	TE		12/11/1992		29/01/2004	60 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (t)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
013000370	LE MALTRAIT	TTP	1200	5		5	
013000546	LE PRE	TTP	2400	5		5	
013000372	S.I. DU BASSIN MINIER EST	UDI	30817	29		30	
013000525	ROQUEVAIRE	UDI	8830	16		18	
013006552	S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4	UDI	7340	17		19	
Total				72		77	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AUBAGNE**
Gestionnaire du réseau : **AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : FORAGE HOTEL DES IMPOTS Procédure de protection terminée
Captage : FORAGE JEANNE D'ARC Procédure de protection terminée
Captage : LE PIN VERT Procédure de protection en cours
Station de production : LE PIN VERT



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 94 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3 mg/L Valeur moyenne : 1,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 10,1 °F Valeur minimale atteinte : 15,1 °F Valeur maximale atteinte : 24,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2439 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



TEMPERATURE
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA PENNE-SUR-HUVEAUNE**
Gestionnaire du réseau : **AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE HOTEL DES IMPOTS Procédure de protection terminée
Captage : FORAGE JEANNE D'ARC Procédure de protection terminée
Captage : LE PIN VERT Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : AUBAGNE
Station de production : LE PIN VERT

Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 27 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3 mg/L Valeur moyenne : 1,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 19,1 °F Valeur minimale atteinte : 15,1 °F Valeur maximale atteinte : 24,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2439 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : CUGES-LES-PINS EST
Gestionnaire du réseau : AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE
Exploitation du réseau : SPL L'EAU DES COLLINES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : DAUSSERAND Procédure de protection terminée
Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours
Station de production : PUYRICARD
Station de production : SAINTE-MADELEINE

Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 10,7 mg/L Valeur moyenne : 6,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,3 °F Valeur minimale atteinte : 18,3 °F Valeur maximale atteinte : 29,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4**
Gestionnaire du réseau : **AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
Réseau Interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Station de production : L'OUVIERE

Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,6 °F Valeur minimale atteinte : 15,4 °F Valeur maximale atteinte : 18,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0,032 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1219 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 10 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER EST**
Gestionnaire du réseau : **AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE MALTRAIT Procédure de protection en cours
Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
Réseau Interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Réseau Interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4
Station de production : LE MALTRAIT
Station de production : L'OUVIERE

Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 39 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 15,1 °F Valeur maximale atteinte : 18,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,032 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2439 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Annexe 4 : Liste des études et travaux RESEAUX réalisés en 2018

Commune	Linéaire	Opération
Eau potable		
Aubagne	288	Extension du réseau AEP Chemin des Arnauds
	230	Extension du réseau AEP Chemin de Longuelance
	160	Renouvellement réseau AEP centre (Moussard/Rome)
	77	Renouvellement réseau AEP Impasse Voltaire
	295	Renouvellement réseau AEP Chemin de Fenestrelle
	80	Renouvellement réseau AEP Beaudinard sous autoroute
	225	Renouvellement réseau AEP Beaudinard
Cuges-les-Pins	120	Extension du réseau AEP Traverse du Bari
	460	Extension du réseau AEP Traverses des Capriers/de la Pinède
	440	Renouvellement réseau AEP Chemin Pierre Blanche/Puits St Marc
Auriol	500	Réhabilitation réseau AEP Chemin du Raton
Assainissement		
Aubagne	190	Renouvellement réseau EU Avenue Braye de Cau
	91	Renouvellement réseau EU centre (Moussard/Rome)
	72	Renouvellement réseau EU Impasse Voltaire
Cuges-les-Pins	117	Renouvellement réseau EU Boulevard Gambetta
Auriol	424	Extension réseau EU Chemin du Raton
Cadolive	50	Renouvellement réseau EU Quartier Bastide
La Destrousse	230	Renouvellement réseau EU Lotissement Les Tisserands

Annexe 5 : Factures-type 120 m³ de chaque secteur de tarification



**SOCIÉTÉ
PUBLIQUE LOCALE
DU PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE**
CS 11480 - 13785 AUBAGNE CEDEX

FACTURE MANUELLE DU 6 juin 2019

RÉFÉRENCE DE LA FACTURE : 284058
N° DE CONTRAT : 1003209

NOUS CONTACTER :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09
En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ÉCRIRE :
L'EAU DES COLLINES
140, av. du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 AUBAGNE CEDEX
www.eaudescollines.fr

TITULAIRE DU CONTRAT :
MME BOREL MARIE

ADRESSE DESSERVIE :
23 LOTISSEMENT CLOS FLEURI CD43
13400 AUBAGNE

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	161,31 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	181,02 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	60,69 € TTC
Total TTC	403,02 € TTC

NET A PAYER **403,02 € TTC**

Consommation : 120 m³ à 3,3585 € le m³
Soit : 0,00336 € le litre (hors abonnement)

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 8 juillet 2019.

Message (s)

FACTURE TYPE AUBAGNE AEP+EU

Comment régler votre facture

- Mensualisation ou prélèvement simple. Formulaire à remplir.
- Carte bancaire en ligne sur <https://monespace.eaudescollines.fr>
- TIP à décaisser et signer. Joindre un RIB la première fois.
- Chèque libellé à Eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

Vos coordonnées bancaires

IBAN : FR76 1027 8089 7200 0201 5334 007
BIC : CMCIFR2A
RUM : TIP556000000000010032090000284058

Date et Lieu _____ Signature _____

MME BOREL MARIE
23 LOTISSEMENT CLOS FLEURI CD43
13400 AUBAGNE
Facture n° : 284058



TIPSEPA
CENTRE : 10

ICS : FR6422630910

Montant en euros
403,02

Mandat de prélèvement SEPA : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez L'EAU DES COLLINES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'EAU DES COLLINES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

070010032099 BOREL MARIE

FR7610278089720002015334007

556000000144

21000000010032090000284058952110

40302

L'Eau des Collines Société publique locale au capital de 800000 euros. N° TVA intrinsèque : FR92792141003 Code APE 3600Z
SIRET 79214100300019 - N° 34002 / IBAN FR76 1131 5000 0108 0072 1106 597 / BIC CEPAPRPP33 / RCS FR64226329610

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				152,90		161,31
Consommation en m3 - tranche annuelle 1, 0-50	du 06/06/19 au 06/06/19	50	0,9300	46,50	5,5%	49,06
Consommation en m3 - tranche annuelle 2 >50	du 06/06/19 au 06/06/19	70	1,5200	106,40	5,5%	112,25
Collecte et/ou traitement des eaux usées				164,56		181,02
Consommation en m3 part collectivités Métropole	du 06/06/19 au 06/06/19	120	0,1900	22,80	10,0%	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines	du 06/06/19 au 06/06/19	120	1,1813	141,76	10,0%	155,94
Organismes publics Agence de l'eau				56,76		60,69
Lutte contre la pollution	du 06/06/19 au 06/06/19	120	0,2700	32,40	5,5%	34,18
Modernisation des réseaux de collecte	du 06/06/19 au 06/06/19	120	0,1500	18,00	10,0%	19,80
Préservation des ressources en eau	du 06/06/19 au 06/06/19	120	0,0530	6,36	5,5%	6,71
Total général				374,22		403,02

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
191,66 €	5,50	10,54 €
182,56 €	10,00	18,26 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
374,22 €	28,80 €	403,02 €	0,00 €	403,02 €

EAU POTABLE :

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSUMMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :

Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :

Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.



SOCIÉTÉ
PUBLIQUE LOCALE
DU PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE
CS 11480 - 13785 AUBAGNE CEDEX

FACTURE MANUELLE DU 6 juin 2019

RÉFÉRENCE DE LA FACTURE : 284060

N° DE CONTRAT : 1025988

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09

En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ECRIRE :

L'EAU DES COLLINES

140, av. du Millet

Z.I. Les Paluds

13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudescollines.fr

13780 CUGES LES PINS

TITULAIRE DU CONTRAT :
MME CHEMOUL GERALDINE

ADRESSE DESSERVIE :

1 RUE VICTOR HUGO
13780 CUGES LES PINS

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	260,42 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	253,69 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	65,29 € TTC
Total TTC	579,40 € TTC

NET A PAYER 579,40 € TTC

Consommation : 120 m³ à 4,4571 € le m³
Soit : 0,00446 € le litre (hors abonnement)

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 8 juillet 2019.

Message (s)

FACTURE TYPE 120M3 CUGES LES PINS AVEC ABONNEMENT AEP+EU

Comment régler votre facture

- Mensualisation ou prélèvement simple. Formulaire à remplir.
- Carte bancaire en ligne sur <https://monespace.eaudescollines.fr>
- TIP à l'ordre et signer. Joindre un RIB la première fois.
- Chaque libellé à l'Eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

Vos coordonnées bancaires

IBAN : Joindre un IBAN

BIC :

RUM : TIP55600000000010259880000284060

Date et Lieu

Signature

MME GERALDINE CHEMOUL
1 RUE VICTOR HUGO
13780 CUGES LES PINS
Facture n° : 284060



TIPSEPA

CENTRE : 10

ICS : FR6422630910

Montant en euros
579,40

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez L'EAU DES COLLINES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'EAU DES COLLINES. Vous bénéficiez du droit d'être rattaché par votre banque selon les conditions décrites dans la convention qui vous a été passée avec elle. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

L'EAU DES COLLINES
CENTRE DE TRAITEMENT DES TIP
75135 PARIS CEDEX 18

006610259884

556000000144 60000000010259880000284060909110 57940

L'Eau des Collines Société publique locale au capital de 800000 euros. N° TVA intra : FR02792141533 Code APE 3600Z
SIRET 79214153300019 - NAF 3600Z / IMAN FR76 1131 3000 0108 0072 1106 587 / BIC EDPNRP131 / ICS FR6422610910

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				246,84		260,42
Abonnement	du 01/07/19 au 31/12/19	1	42,2300	42,23	5,5%	44,55
Consommation en m3 - tranche 1	du 06/06/19 au 06/06/19	30	0,3129	9,39	5,5%	9,91
Consommation en m3 - tranche 2	du 06/06/19 au 06/06/19	59	2,0174	119,03	5,5%	125,58
Consommation en m3 - tranche 3	du 06/06/19 au 06/06/19	31	2,4579	76,19	5,5%	80,38
Collecte et/ou traitement des eaux usées				230,63		253,69
Consommation en m3 part collectivités Métropole	du 06/06/19 au 06/06/19	120	0,1900	22,80	10,0%	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines	du 06/06/19 au 06/06/19	120	1,7319	207,83	10,0%	228,61
Organismes publics Agence de l'eau				61,12		65,29
Lutte contre la pollution	du 06/06/19 au 06/06/19	120	0,2700	32,40	5,5%	34,18
Modernisation des réseaux de collecte	du 06/06/19 au 06/06/19	120	0,1500	18,00	10,0%	19,80
Préservation des ressources en eau	du 06/06/19 au 06/06/19	120	0,0893	10,72	5,5%	11,31
Total général				538,59		579,40

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
289,96 €	5,50	15,95 €
248,63 €	10,00	24,86 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
538,59 €	40,81 €	579,40 €	0,00 €	579,40 €

EAU POTABLE :

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :

Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :

Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

Vos Contacts :

Accueil : 140, impasse De Dion Bouton -Parc d'activité
de la Crau
13300 SALON-DE-PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 8h-12h 14h-17h

Téléphone : 04 83 06 70 02 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 83 06 70 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2019

Référence à rappeler

Courrier : TSA 71163
92894 NANTERRE CEDEX 09

65

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	50,69 €
Consommation TTC	149,02 €
Total facture TTC	199,71 €

soit 0,0012 €/Litre

199,71 €

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379954 Siège Social: 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX TVA intracommunautaire n° FR25339379954-NAP 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données et d'un droit de suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AURIOL	D06LA1348983	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	156,91 € HT	165,53 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR	Année 2019						48,05	5,50
Consommation Part Communale	Année 2019			120	0,3245	38,94		5,50
Consommation Part SAUR	Année 2019			120	0,5047	60,56		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement	Année 2019			120	0,0780	9,36		5,50

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	32,40 € HT	34,18 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution	Année 2019			120	0,2700	32,40		5,50

Total Facture	199,71 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 189,31 €
TVA sur les débits : 10,40 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



Numéro de facture
Simulation

Référence client

Facture du
01.01.2018

• Nom du client : *****

• Adresse desservie : *****
AURIOL

→ Message

→ Contacts

- Gérer votre compte sur Internet
www.saurclient.fr
- Service Clients
04 42 62 45 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
assainissement@eaudescollines.fr
- Dépannage 24h/24
06 12 79 98 06
- Accueil
140, Avenue Millet - ZI des paluds 13785 Aubagne
Cedex
Gérer votre compte sur Internet
www.eaudescollines.fr

Votre facture de simulation du 1 janvier 2018

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	€ TTC
Collecte et traitement des eaux usées	214,54
SOCIETE EAU DES COLLINES - COMMUNE DE AURIOL	
Organismes publics	20,48
Total facture	235,00
	235,00
	détail au verso

Répartition de votre facture



- Collecte et traitement des eaux usées 91,3%
- Organismes publics 8,7%

A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** AURIOL	133 m³	D06BA0171	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Collecte et traitement des eaux usées						195,04		214,54
Consommation						195,04		214,54
Part Métropole – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile		Année 2018		120	0,1900	22,80	10,00	
Part L'eau des collines		Année 2018		120	1,4353	172,24	10,00	
► Organismes publics						18,60		20,46
Consommation						18,60		20,46
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2018		120	0,1550	18,60	10,00	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,77 € / m³ soit 0,00177 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 10,00 % : 21,36 €		Total facture TTC : 235,00 €		
		HT soumis à TVA : 213,64 €		TVA sur les débits : 21,36 €				

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Commune

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379994 SIRET 339 379 994 08975 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR25339379994-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, vous pouvez demander la suppression ou l'annulation de vos données en vous adressant à SAUR, 11 Chemin de Bretagne, 92130 Issy-les-Moulineaux. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.
Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

→ Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 5 jours) lors de votre règlement.

- ✓ **Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque.
Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP date et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par chèque**
Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ **Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé sur 10 mensualités et vous ne recevez qu'une facture par an pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation annuelle réelle.
- ✓ **Paiement par internet**
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

- ✓ **Paiement en espèces**
Présentez-vous muni de cette facture et d'une pièce d'identité au bureau de poste de votre choix.

SAINT ZACHARIE

	m ³	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2018	Montant au 01/01/2019	N/N -1
Production et distribution de l'eau			182,74	186,06	1,82 %
Part délégataire			136,74	140,06	2,43 %
Abonnement			45,22	46,32	2,43 %
Consommation	120	0,7812	91,52	93,74	2,43 %
Part collectivité(s)			46,00	46,00	0,00 %
Abonnement			10,00	10,00	0,00 %
Collecte et dépollution des eaux usées			172,24	172,24	0,00 %
Part autre(s) délégataire(s)			172,24	172,24	0,00 %
Consommation	120	1,4353	172,24	172,24	0,00 %
Organismes publics et TVA			86,72	83,71	- 3,47 %
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2700	34,80	32,40	- 6,90 %
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500	18,60	18,00	- 3,23 %
TVA			33,32	33,31	- 0,03 %
TOTAL € TTC			464,50	464,82	0,07 %

Traité de facturation : 417 - ST ZACHARIE EU

Centre : 9G

Commune : SAINT ZACHARIE

Facture comparée aux 1er janvier 2019 et 2018 pour une consommation annuelle de 120 m³

		1er janvier 2019				1er janvier 2018				Evolution
		Qté	PUN	Mnt HT	TVA	Qté	PUN	Mnt HT	TVA	
AST Collecte et dépollution des eaux usées	Red asst traitement SPL	120	1,4353	172,24	10	120	1,4353	172,24	10	0,00%
	Red asst collectivité	120	0,1900	22,80	10	120	0,1900	22,80	10	0,00%
AST Organismes publics	Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,1500	18,00	10	120	0,1550	18,60	10	-3,23%
Prix du m³		1,95 € / m³				1,95 € / m³				
Total TTC		234,34 €				235,00 €				

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Secteur de facturation SIBAM historique

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2019

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		jour	365	0,13113 €	47,86 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	1,18 €	70,80 €
		Tranche 2	m³	60	1,33 €	79,80 €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée- Corse	Redevance lutte contre la pollution		m3	120	0,27 €	32,40 €
	Redevance préservation des ressources en eau				- €	- €
SOUS-TOTAL HT						230,86 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unit é	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	Total HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		jour	365	0,13207 €	48,20 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	120	1,07 €	128,40 €
		Tranche 2	m³		- €	- €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée- Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m3	120	0,15 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						194,60 €
TOTAL HT						425,47 €
TVA 5,50 %						12,69- €
TVA 10 %						19,46- €
TOTAL GENERAL TTC						457,62 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,81 €

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Délégation de Service Public Auriol	SAUR	01/01/2017	10 ans	31/12/2026			
Délégation de Service Public St-Zacharie	VEOLIA	15/07/2009	10 ans	14/07/2019			
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de Service Public Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins, Auriol, St-Zacharie, Roquevaire	SPL Eau des Collines	01/08/2016	18 ans et 2 mois	01/01/2034			
Délégation de Service Public Belcodène, Cadolive, La Destrousse, La Bouilladisse, Peypin, St-Savournin	SPL Eau des Collines	01/01/2014	20 ans	01/01/2034			

Annexe 7 : Comptes d'exploitation détaillés (CARE/CA)

Compte de résultat année 2018 - données en k€	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	EAU	Totalité 2018
Produits				
EAU AUBAGNE ET LPSH	0,00	0,00	4 866 807,99	4 866 807,99
EAU CUGES			607 076,06	607 076,06
Chiffre d'affaires eau	0,00	0,00	5 473 884,05	5 473 884,05
FACTURATION PART EDC	3 787 212,22			3 787 212,22
FACTURATION PART CT4 ET SEM (CA REVERSE)	771 945,02			771 945,02
PFAC	419 300,00			419 300,00
Chiffre d'affaires assainissement	4 978 457,24	0,00		4 978 457,24
TRAVAUX BRANCHEMENTS	258 379,41	0,00	390 802,33	649 181,74
CONTRÔLE / DIAGNOSTICS ANC		84 253,83	0,00	84 253,83
PRESTATIONS DE SERVICES	24 483,95	571,89	20 527,11	45 582,95
Chiffres d'affaires - autres prestations facturées	282 863,36	84 825,72	411 329,44	779 018,52
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 261 320,60	84 825,72	5 885 213,49	11 231 359,81
REDEVANCE AST. REVERSEMENTS	1 557 774,10			1 557 774,10
PRIMES AGENCE DE L'EAU	225 845,70	7 924,00		233 769,70
PRODUITS DIVERS ET TRANSFERT DE CHARGES	11 745,97	154,65	9 226,95	21 127,57
Recettes d'exploitation hors produits reversés	7 056 686,37	92 904,37	5 894 440,44	13 044 031,18
REVERSEMENT CT4	111 453,81			111 453,81
REVERSEMENT AGENCE DE L'EAU	462 526,80		1 196 681,29	1 659 208,09
Recettes reversées	573 980,61		1 196 681,29	1 770 661,90
TOTAL recettes d'exploitation	7 630 666,98	92 904,37	7 091 121,73	14 814 693,08
Charges				
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES ET ETUDES	295 932,27	2 409,61	2 197 334,57	2 495 676,45
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 203 244,33	10 899,60	905 129,32	2 119 273,25
IMPOTS (HORS IS) ET TAXES	73 534,75	959,82	105 761,67	180 256,24
PERSONNEL	1 089 464,71	82 675,97	975 854,25	2 147 994,93
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES (CLIENTS ET LITIGES)	62 311,00		98 515,08	160 826,08
MPM GEOLIDE	2 754 571,12		0,00	2 754 571,12
CHARGES DE GESTION COURANTE	1 408,50	18,54	1 106,30	2 533,34
Charges d'exploitation hors reversement de recettes	5 480 466,68	96 963,54	4 283 701,19	9 861 131,41
REVERSEMENT DE RECETTES	1 345 925,63		1 196 681,29	2 542 606,92
TOTAL charges d'exploitation	6 826 392,31	96 963,54	5 480 382,48	12 403 738,33
RESULTAT D'EXPLOITATION	804 274,67	-4 059,17	1 610 739,25	2 410 954,75
Budget d'investissement				
PROVISION POUR RENOUELEMENT (RESEAUX ET COMPTEURS)	1 510 000,00		1 910 742,50	3 420 742,50
DEPENSES RENOUELEMENT ANNEE N	786 471,56	397,79	713 192,47	1 500 061,82
AMORTISSEMENT	56 228,54	14 485,60	69 655,69	140 369,83
DEPENSES D'ETUDES	113 184,26	0,00	205 535,38	318 719,64
REPRISES DE PROVISIONS ET SUBVENTIONS	1 741 239,07	120,00	1 324 326,78	3 065 685,85
PRODUCTION IMMOBILISEE	6 824,52		12 766,77	19 591,29
RESULTAT BUDGET D'INVESTISSEMENT	717 820,77	14 763,39	1 562 032,49	2 294 616,65
PRODUITS FINANCIERS	26,46	0,72	42,66	69,84
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 186,85	15,62	932,23	2 134,70
IMPOTS SUR LES BENEFICES	8 344,00		5 431,00	13 775,00
BENEFICE OU PERTE	76 949,51	-18 837,46	42 386,19	100 498,24

SAUR

29/04/2019

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2018**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **SUD-EST**
Centre **ALPES MEDITERRANEE**
Département **BOUCHES-DU-RHONE**
Collectivité **CNE AURIOL AEP**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en %
PRODUITS	991,7	1 112,8	12,2	
Exploitation du service	565,8	581,8		
Collectivités et autres organismes publics	394,0	442,0		
Travaux attribués à titre exclusif	31,9	68,9		
Produits accessoires		20,1		
CHARGES	1 055,4	1 165,8	10,5	
Personnel	180,9	216,2		
Energie électrique	68,6	81,2		
Achats d'eau	139,9	83,9		
Produits de traitement	1,2	2,4		
Analyses	4,9	6,1		
Sous-traitance, matières et fournitures	39,3	43,0		
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	6,5	12,5		
Autres dépenses d'exploitation	74,5	96,6		
- Télécommunications, poste et télégestion	9,7	10,8		
- Engins et véhicules	37,8	40,1		
- Informatique	7,3	16,3		
- Assurances	3,3	2,5		
- Locaux	11,0	17,7		
- Divers	5,4	9,1		
Contribution des services centraux et recherche	41,1	56,0		
Collectivités et autres organismes publics	394,0	442,0		
- Part collectivité	191,0	215,0		
- Autres organismes publics	203,0	227,0		
Charges relatives aux renouvellements	99,7	102,3		
- Pour garantie de continuité du service	5,3	6,8		
- Programme contractuel	74,4	75,3		
- Fonds contractuel	20,0	20,2		
Charges relatives aux investissements contractuels		7,2		
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		7,2		
Charges relatives investissements du domaine privé	4,8	9,1		
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		7,3		
RESULTAT AVANT IMPOT	-63,8	-53,0	16,8	
RESULTAT	-63,8	-53,0	16,8	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 160-066005 -131900 -01 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 29/04/2019

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation

Année 2018

(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: ZP430 - SAINT ZACHARIE EP

Eau

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
PRODUITS	620 942	604 324	-2.68 %
Exploitation du service	342 204	339 971	
Collectivités et autres organismes publics	209 828	202 433	
Travaux attribués à titre exclusif	26 967	23 974	
Produits accessoires	41 943	37 945	
CHARGES	586 241	591 753	0.94 %
Personnel	115 474	108 604	
Energie électrique	28 094	21 902	
Achats d'eau	9 549	9 701	
Produits de traitement	295	299	
Analyses	2 010	1 843	
Sous-traitance, matières et fournitures	82 693	103 067	
Impôts locaux et taxes	- 4 261	4 383	
Autres dépenses d'exploitation	25 688	21 638	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	6 850	4 212	
<i>engins et véhicules</i>	12 176	8 843	
<i>informatique</i>	9 453	9 055	
<i>assurances</i>	1 392	5 377	
<i>locaux</i>	8 982	5 945	
<i>autres</i>	- 13 165	- 11 792	
Redevances contractuelles	21 727	19 834	
Contribution des services centraux et recherche	25 847	23 596	
Collectivités et autres organismes publics	209 828	202 433	
Charges relatives aux renouvellements	35 225	36 959	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	1 271	2 065	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	33 953	34 894	
Charges relatives aux investissements	33 383	35 460	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	33 383	35 460	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	690	2 037	
RESULTAT AVANT IMPOT	34 701	12 570	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	11 563	4 189	
RESULTAT	23 137	8 380	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

4/11/2019

→ L'état détaillé des produits

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE : Les données ci-dessous sont en Euros.

**STE VAROISE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
Finale**

Version

*Etat détaillé des
produits
(1) Année
2018*

Collectivité: ZP430 - SAINT ZACHARIE EP

Eau

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	342 204	339 971	-0.65 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	335 048	342 097	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	7 157	- 2 126	
Exploitation du service	342 204	339 971	-0.65 %
Produits : part de la collectivité contractante	117 636	114 175	-2.94 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	115 034	115 402	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 603	- 1 227	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	92 192	88 258	-4.27 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	89 682	89 438	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 510	- 1 180	
Collectivités et autres organismes publics	209 828	202 433	-3.52 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	26 967	23 974	-11.10 %
Produits accessoires	41 943	37 945	-9.53 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

4/11/19

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Régie bassin minier et Garlaban Service Eau - CA détaillé

Chapitre	Compte	2018
Dépenses fonctionnement		6 042 526,35
	<i>011 Charges à caractère général</i>	2 254 196,40
	605	1 149 174,00
	6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	216 205,37
	6062 PRODUITS DE TRAITEMENT	18 331,02
	6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	270 756,23
	6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	18 872,05
	6066 CARBURANTS	18 328,21
	611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	297 173,97
	6135 LOCATIONS MOBILIERES	7 603,02
	6152 SUR BIENS IMMOBILIERS	0,00
	61521 SUR BIENS IMMOBILIERS	1152,52
	61523 RESEAUX	0
	61528 AUTRES	31 823,47
	61551 MATERIEL ROULANT	6 687,45
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	0,00
	6156 MAINTENANCE	53 306,08
	6168 AUTRES	23 522,81
	6225 INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	0,00
	6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	0,00
	6228 DIVERS	41 580,06
	6231 ANNONCES ET INSERTIONS	20 962,00
	6237 PUBLICATIONS	0,00
	6244 TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	1 066,25
	6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0,00
	6256 MISSIONS	235,03
	6257 RECEPTIONS	14 808,92
	6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	20 892,66
	6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	33 031,28
	627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0,00
	6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	5 000,00
	6288 AUTRES	0,00
	63512 TAXES FONCIERES	739,00
	63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	0,00

	6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	0,00
	6358	AUTRES DROITS	2 945,00
	6372	REDEV. VERSEE AUX AGENCES DE L'EAU CONTRE VALEUR P	0,00
	<i>012 Charges de personnel</i>		<i>2 106 075,98</i>
	6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	25 025,00
	6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	6 255,00
	6333	PART. EMPLOYEURS FORMATION PROFESS. CONTINUE	37 205,46
	6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 313 709,91
	6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	7 085,40
	6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	357 124,00
	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	238 608,85
	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	44 106,00
	6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	31 100,36
	6475	MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	2 180,00
	6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	43 676,00
	<i>014 Atténuation de produit</i>		<i>950 471,00</i>
	701249	REVERSEMENT AGENCE DE L'EAU POLLUTION DOMESTIQUE	950 471,00
	<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre section</i>		<i>639 145,88</i>
	6811	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	639 145,88
	<i>65 Autres charges de gestion courante</i>		<i>1,27</i>
	6531	IMDEMNITES	0,00
	6533	COTISATIONS DE RETRAITE	0,00
	6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	0,00
	658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1,27
	<i>66 Charges Financières</i>		<i>29 233,30</i>
	66111	INTERETS PAYES A L'ECHEANCE	19 435,62
	66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	9 797,68
	<i>67 Charges exceptionnelles</i>		<i>63 402,52</i>
	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	61 108,08
	6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	
	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 294,44
			0
Dépenses d'investissement			1 296 695,83
	<i>040 Opérations d'ordre de transfert entre section</i>		<i>431 761,63</i>
	139111	AGENCE DE L'EAU	9 737,75
	139118	AUTRES	1 947,18
	13913	DEPARTEMENTS	25 002,75
	13918	AUTRES	395 073,95
	<i>16 Emprunts et dettes</i>		<i>34 519,69</i>

	1641	EMPRUNTS EN EURO	31 809,69
	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 710,00
		<i>21 Immobilisations corporelles</i>	<i>830 414,51</i>
	21355	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	29 381,00
	21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	713 233,64
	2181	INSTALLAT. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	81 176,12
	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	6 623,75
			0
		Recettes Fonctionnement	6 587 873,41
		<i>002 Résultat reporté</i>	<i>555 000,00</i>
	002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	555 000,00
		<i>013 Atténuations de charges</i>	<i>39 834,45</i>
	64198	AUTRES REMBOURSEMENTS	28 719,45
	6459	REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	11 115,00
		<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	<i>431 761,63</i>
	777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	431 761,63
		<i>70 Ventes de produits et services</i>	<i>5 192 681,73</i>
	70111	VENTES D'EAU AUX ABONNES	4 232 131,21
	701241	REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE	649 864,90
	704	TRAVAUX	306 875,91
	7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	3 809,71
		<i>74 Subventions d'exploitation</i>	<i>11 760,04</i>
	748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	11 760,04
		<i>75 Autres produits de gestion courante</i>	<i>338 912,98</i>
	758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00
	7581	FCTVA	
	7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE AUTRES	338 912,98
		<i>77 produits exceptionnels</i>	<i>17 922,58</i>
	7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.	17 922,58
	775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00
	778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
			0
		Recettes d'Investissement	2 528 928,18
		<i>001 Excedent antérieur reporté</i>	<i>956 809,48</i>
	001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	956 809,48
		<i>040 Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	<i>639 145,88</i>
	28031	FRAIS D'ETUDES	0,00

2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	6 864,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	0,00
28121	TERRAINS NUS	0,00
28128	AUTRES TERRAINS	1 867,00
281311	BATIMENTS D'EXPLOITATION	0,00
281315	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0,00
281355	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	8 774,00
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	538 500,00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	36 605,01
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	26 735,92
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	19 799,95
28184	MOBILIER	0,00
10 Dotations, réserves		931 272,82
1068	AUTRES RESERVES	931 272,82
16 Emprunts et dettes		1 700,00
1641	EMPRUNTS EN EURO	0,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 700,00

Régie bassin minier et Garlaban Service Assainissement - CA détaillé

Chap	Compte	2018
Dépenses fonctionnement		2 805 751,45
	<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>2 052 415,43</i>
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	3 938,18
6062	PRODUITS DE TRAITEMENT	0,00
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	4 411,08
6066	CARBURANTS	7 189,33
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	72 654,98
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 083,33
61551	MATERIEL ROULANT	11 316,20
6358	AUTRES DROITS	400,00
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	1 951 422,33
	<i>014 Atténuation de produit</i>	<i>296 195,33</i>
706129	REVERSEMENT REDEVANCE MODERNISATION RESEAUX	296 195,33
	<i>042 Opérations d'ordre transfert entre section</i>	<i>81 231,94</i>
6811	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	81 231,94

		65 Autres charges de gestion courante	265 170,37
	658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	265 170,37
		66 Intérêts d'emprunts	76 387,81
	66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	42 530,15
	66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	33 857,66
		67 Charges exceptionnelles	34 350,57
	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	33 272,56
	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 078,01
			0
Dépenses d'Investissement			234 413,94
		040 Opérations d'ordre transfert entre section	50 993,85
	13911 1	AGENCE DE L'EAU	3 235,85
	13912	REGIONS	17 035,18
	13913	DEPARTEMENTS	30 722,82
		16 Emprunts et dettes	26 759,75
	1641	EMPRUNTS EN EURO	24 026,42
	1678	AUTRES EMPRUNTS ASSORTIS DE CONDITIONS PARTICULIER	2 733,33
		21 Immobilisations corporelles	156 660,34
	21355	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0,00
	2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	155 000,34
	2181	INSTALLAT. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	1 660,00
	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00
			0
Recettes Fonctionnement			3 910 359,13
		002 Excédent antérieur reporté	1 679 263,29
	002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 679 263,29
		042 Opérations d'ordre transfert entre section	50 993,85
	777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	50 993,85
		70 Vente de produits et services	2 180 072,16
	704	TRAVAUX	67 787,30
	70611	REDEVANCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1 868 379,74
	70612 1	REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	205 191,82
	7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	38 713,30
		75 Autres produits	0,74
	7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,74
		77 Produits exceptionnels	29,09
	7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.	29,09

			0
Recettes Investissement			1 453 110,83
	<i>001 Excedent antérieur reporté</i>		<i>1 371 878,89</i>
	001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 371 878,89
	<i>040 Opérations d'ordre transfert entre section</i>		<i>81 231,94</i>
	28088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
	28135 5	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	2 082,00
	28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	68 878,00
	28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	3 818,00
	28182	MATERIEL DE TRANSPORT	6 453,94

